

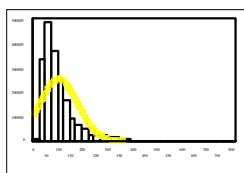
République Islamique de Mauritanie
Honneur – Fraternité – Justice

**Ministère des Affaires Economiques
et du Développement**

**Commissariat aux Droits de l'Homme, à la
Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion**

Office National de la Statistique

PROFIL DE LA PAUVRETE EN MAURITANIE
2000



***Projet Enquête Permanente sur les Conditions de Vie
des ménages (EPCV)***

Avril 2002

SOMMAIRE :

RESUME ANALYTIQUE	5
INTRODUCTION	8
PREMIERE PARTIE :	
NIVEAU ET EVOLUTION DE LA PAUVRETE MONETAIRE DE 1996 A 2000	10
1.1. STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DES MENAGES	11
1.2. ANALYSE SPATIALE ET REGIONALE DE LA PAUVRETE EN 2000	15
1.2.1. <i>Seuil de pauvreté :</i>	15
1.2.2. <i>Pauvreté selon le milieu de résidence :</i>	16
1.2.3. <i>Pauvreté selon les Wilayas</i>	18
1.2.5. <i>Analyse selon les groupes socio-économiques</i>	22
1.2.6. <i>Pauvreté relative</i>	24
1.3. EVOLUTION DE LA PAUVRETE ET DE L'EXTREME PAUVRETE DE 1996 A 2000	25
1.3.1. <i>Evolution de la pauvreté par milieu</i>	25
1.3.2. <i>Evolution de l'extrême pauvreté par milieu</i>	27
1.3.3. <i>Evolution de la pauvreté selon les Wilayas</i>	28
1.3.4. <i>Evolution selon les groupes socio-économiques</i>	29
1.4. LES INDICES D'INEGALITE	30
DEUXIEME PARTIE :	
CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES	32
2.1. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES	33
2.1.1. <i>Structure de la population par âge et par sexe</i>	33
2.1.2. <i>Femmes chefs de ménage</i>	33
2.1.3. <i>Taille moyenne du ménage</i>	34
2.2. ALPHABETISATION	34
2.3. SANTE	35
2.3.1. <i>Morbidité :</i>	35
2.3.2. <i>Utilisation des services de santé</i>	35
2.4. LOGEMENT :	37
2.4.1. <i>Types d'habitat :</i>	37
2.4.2. <i>Statut d'occupation du logement</i>	38
2.4.3. <i>Caractéristiques du logement</i>	39

2.5 EMPLOI -----	41
2.5.1. Population active et taux d'activité -----	41
2.5.2. Population active occupée et type d'emploi -----	42
2.5.3. Chômage : -----	42
2.6. MIGRATION -----	43
2.6.1 Migration et lieu de résidence : -----	43
2.6.2. Durée de résidence et raisons de migration : -----	43
2.6.3. Intention de migration : -----	44

TROISIEME PARTIE :

CAPITAL SOCIAL -----	45
3.1. PARTICIPATION AUX ACTIVITES PUBLIQUES -----	46
3.2. PERCEPTION DU STATUT DE PAUVRETE -----	47
3.3. FONCTIONNEMENT ET UTILITE DES SERVICES SOCIAUX -----	48
3.4. MECANISMES DE SOLIDARITE -----	51

QUATRIEME PARTIE :

DETERMINANTS DE LA PAUVRETE -----	52
--	-----------

ANNEXES -----	56
----------------------	-----------

ANNEXE 1 : METHODOLOGIE DE L'ENQUETE -----	57
1. Echantillonnage : -----	57
2. Supports de collecte -----	58
3. Organisation de la collecte -----	60

ANNEXE 2 : PRIX REGIONAUX ET COEFFICIENTS DE PONDERATION ----**ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

ANNEXE 3 : INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET DE PAUVRETE -----	62
---	----

ANNEXE 4 : TABLEAUX STATISTIQUES -----	63
1. Population -----	63
2. Alphabétisation -----	65
3. Santé -----	66
4. Emploi -----	73
5. Logement -----	75
6. Capital Social -----	88

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES -----	94
--	-----------

Ce rapport est élaboré par :

- Monsieur Saadna Ould Baheida, Directeur Général Adjoint de l'ONS, Chef du Projet EPCV ;
- Monsieur Dadde Ould Weddad, Conseiller du Directeur Général de l'ONS, Adjoint au Chef du Projet EPCV ;
- Monsieur Mohamed El Moctar Ould Sidi Bacar, Cadre à l'ONS, Responsable de la Méthodologie et de la Collecte de l'EPCV ;
- Monsieur Mohamed Abedellahi Ould Boukhary, Cadre à l'ONS , Responsable Informatique de l'EPCV ;
- Madame Aichetou Wagué, Cadre au CDHLCPI ;
- Monsieur Mohamed Lemine Ould Selmane, Consultant Sociologue.

Sous la supervision de :

- Monsieur Sidna Ould N'dah, Directeur Général de l'ONS ; et
- Monsieur Mohamed El Heyba Ould Lemrabott, Directeur des Etudes et de la Planification au CDHLCPI ;

Avec ***l'assistance technique*** des experts de la Banque Mondiale :

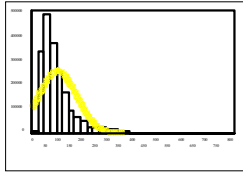
- Monsieur Hassène Ould Inejih ;
- Madame Ghislaine Delaine.

Il a été enrichi grâce aux commentaires de Monsieur Antoine Simonpiétri de la Banque Mondiale.

L'EPCV est l'œuvre collective d'une équipe de cadres de l'ONS et agents de terrain et de saisie dont les noms ne peuvent pas tous être cités ici.

Que l'ensemble des personnes ayant contribué à la réalisation de l'enquête et du présent rapport trouvent ici l'expression de nos remerciements.

RESUME ANALYTIQUE



Cette étude qui vise l'actualisation des indicateurs relatifs à la pauvreté et l'analyse de leur évolution fait ressortir une amélioration de la situation au niveau national sur la période 1996- 2000. Cette amélioration est reflétée aussi bien par les indicateurs de mesure de la pauvreté monétaire que par les indicateurs sociaux et par la perception des populations des changements opérés au niveau des services de base.

Pauvreté monétaire

Concernant la pauvreté monétaire, sa baisse se généralise aux différents indicateurs de mesure de son étendue, de sa profondeur et de sa sévérité. En effet, le pourcentage des individus qui vivent en dessous du seuil de pauvreté passe de 50.5% en 1996 à 46.3% en 2000, soit un recul de 4 points. La profondeur et la sévérité de la pauvreté ont connu des baisses respectives de 1.5 point et 1 point entre les deux années.

Les indices de pauvreté examinés selon les grandes zones présentent des évolutions contrastées. Ainsi, au niveau du milieu urbain on remarque une nette diminution de la pauvreté dans les centres urbains autres que Nouakchott. Au niveau de ces centres, le pourcentage des pauvres est de 25.7 en 2000 contre 38.5 en 1996. Ce qui correspond à un recul de l'étendue de la pauvreté de 12.8 points entre les deux années. De même la profondeur et la sévérité de la pauvreté ont reculé respectivement de 12.5% et 5.5% en 1996 à 6.5% et 2.2% en 2000.

Cette amélioration significative du niveau de vie des populations urbaines (hors Nouakchott) est le fruit des projets de développement réalisés, notamment l'électrification des villes, l'hydraulique urbaine, les moyens de communication et l'infrastructure routière. La mise en œuvre de ces projets a contribué aux changements positifs des mentalités des populations et à la création d'un environnement favorable au développement d'activités de services, d'artisanat et de petites industries qui ne sont pas seulement des activités de subsistance mais englobent aussi des activités génératrices d'emplois et de revenus.

Quant à Nouakchott, le taux de pauvreté est de 25.1% en 2000 contre 21.0% en 1996, soit une hausse de 4.1 points. Ce constat est lié au statut de cette ville qui fait d'elle un pôle attractif pour les populations venant des centres urbains les plus démunis et aussi du milieu rural en quête d'emploi pour l'amélioration de leur niveau de vie ou pour des raisons d'études.

Pour le milieu rural, cette étude montre que la pauvreté reste toujours un phénomène rural. En effet, 6 personnes sur 10 dans ce milieu vivent en 2000 dans des conditions en deçà du minimum vital requis.

L'analyse de la situation au niveau des Wilaya fait apparaître une baisse de la pauvreté entre 1996 et 2000 pour toutes les Wilaya exceptées Nouakchott, Trarza et Guidimagha. Le pourcentage des personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté pour ces trois Wilayas passe respectivement de 20.6, 49.4 et 64.6 en 1996 à 25.1, 52.6 et 78.6 en 2000.

Enfin, l'indice de Gini qui sert d'indicateur pour mesurer l'inégalité se situe à 0.390 en 2000. Cette valeur qui traduit un niveau moyen d'inégalité dépasse légèrement celle observée en 1996 qui s'élève à 0.338.

Indicateurs sociaux

Dans l'ensemble, les indicateurs sociaux se sont globalement améliorés, même si certaines disparités existent encore. En effet, que ce soit pour l'éducation, l'alphabétisation ou la santé, etc., on note des évolutions qui ont contribué à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Le taux d'alphabétisation global s'élève à 57% pour l'année 2000, avec un important écart entre les hommes (63%) et les femmes (52%). Aussi, le niveau de cet indicateur est plus élevé en milieu urbain (75%) qu'en milieu rural (45%). La comparaison avec 1996 indique une nette amélioration de ce taux avec une hausse de 35.7% pour l'ensemble. Cette amélioration se généralise aux deux milieux urbain et rural.

La couverture vaccinale est bonne pour l'ensemble du pays et pour toutes les catégories de la population en 2000, le pourcentage, au niveau national, des enfants de moins de 7 ans ayant reçu au moins un vaccin étant de 97%. Parallèlement, le taux d'accès géographique aux structures de santé est supérieur à 70% au niveau national, que ce soit pour une distance de 10km (79%) ou pour 5km (73%).

Concernant l'emploi, le taux de chômage qui est globalement de 28.9% en 2000 est plus élevé chez les femmes (33.9%) que chez les hommes (25.7%). Les données issues de l'enquête permettent de constater une certaine corrélation positive entre cet indicateur et le degré d'urbanisation, le taux étant plus important dans le milieu urbain que dans le rural.

Perception des changements au niveau des services de base

La prise en compte de la perception des populations elles-mêmes montre une amélioration pour la plupart des services de base.

• Approvisionnement en eau potable :

Dans ce domaine, 43,5% des enquêtés estiment que les changements survenus sont positifs, contre 28,3% qui pensent que la situation n'a pas changé et 18,3% qui considèrent qu'elle s'est détériorée. L'analyse par milieu montre que les populations rurales perçoivent plus positivement les changements survenus.

Les gens sont en général satisfaits de l'approvisionnement en eau potable. Le taux de satisfaction est de 75,9%. Ce taux est légèrement plus élevé en milieu rural (78,4%) qu'en milieu urbain (73,7%).

• Electricité :

La majorité des enquêtés estiment que les services de l'électricité se sont améliorés par rapport à la situation antérieure.

- Service du téléphone :

Le téléphone n'existe que dans 19.2% des cas, dont l'essentiel à Nouakchott et dans les autres villes. Cependant le pourcentage des ménages dans ces deux zones ayant déclaré disposer de téléphone est respectivement de 43.6% et 49.2%.

L'utilisation du téléphone semble élevée avec 53.1% des ménages enquêtés qui déclarent utiliser ce service. La satisfaction des services téléphoniques est fortement exprimée avec un taux de 89.4%.

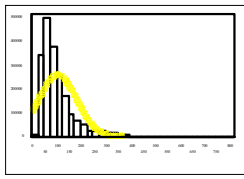
- Services de santé

Dans ce domaine également, la situation a évolué positivement vers l'amélioration : 15.1% seulement des enquêtés estiment qu'il y a détérioration. L'amélioration est surtout survenue en milieu rural avec 55.9% des ménages enquêtés qui pensent que le fonctionnement des services sanitaires s'est amélioré.

- Education

Comparativement au passé, le fonctionnement des écoles est mieux perçu actuellement : Pour près de 50% des enquêtés la situation s'est améliorée et la détérioration n'est mentionnée que par 13.2% des ménages. Le changement positif est plus manifeste en milieu rural qu'en milieu urbain.

INTRODUCTION



La Mauritanie qui a été déclarée éligible à l'initiative de réduction de la dette des Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) en mars 1999 a achevé l'élaboration de son Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) en janvier 2001. Le processus participatif mis en place pour la réalisation de cette œuvre permet aux différents acteurs de développement (administration, société civile, secteur privé, bailleurs de fonds) d'apporter leur contribution à la formulation, au suivi et à l'évaluation des programmes qui seront réalisés.

Le CSLP constitue désormais le document de référence pour la politique de développement économique et sociale du pays. Il présente la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté à long terme et à l'horizon 2004 en tenant compte du caractère multidimensionnel du phénomène. Les grands axes de cette stratégie sont au nombre de quatre :

- ◆ Le premier axe vise à accélérer la croissance économique, à améliorer la compétitivité de l'économie et à réduire sa dépendance vis à vis des facteurs exogènes.
- ◆ Le deuxième axe vise à promouvoir les secteurs qui profitent directement aux pauvres et aux zones de leur concentration dans le but de réduire les inégalités et d'améliorer les ressources.
- ◆ Le troisième axe vise le développement des ressources humaines et l'accès aux infrastructures essentielles.
- ◆ Le quatrième axe vise à promouvoir un réel développement institutionnel appuyé sur une bonne gouvernance et sur la pleine participation de tous les acteurs de la lutte contre la pauvreté.

Les principaux objectifs retenus pour la période 2001-2004 sont :

- ◆ Assurer un taux annuel moyen de croissance supérieur à 6% sur la période
- ◆ Ramener l'incidence de la pauvreté à moins de 39% et celle de l'extrême pauvreté à moins de 22%

Cinq domaines prioritaires ont été identifiés pour atteindre ces objectifs :

- ◆ Le développement rural
- ◆ Le développement urbain des quartiers périphériques des grandes villes et des principales villes secondaires
- ◆ L'éducation
- ◆ La santé
- ◆ L'hydraulique

Le succès des programmes retenus dans le CSLP dépend, entre autres, du système de suivi et d'évaluation mis en place. En effet, une meilleure connaissance du phénomène de pauvreté est requise pour rendre ce système efficace et pour assurer l'adéquation des activités à réaliser par rapport aux objectifs fixés.

C'est dans ce cadre que sont réalisés régulièrement les Enquêtes Permanentes sur les Conditions de Vie des ménages (EPCV) par l'Office National de la Statistique (ONS). L'exploitation des données issues de ces enquêtes a permis de suivre l'évolution de la pauvreté sur la décennie 1987-1996. Durant cette période, un programme d'enquêtes intégrales et prioritaires a été conduit : EPCV de type LSMS (Living Standard Measurement Survey) en 1987/1988 et 1989/1990, Enquêtes prioritaires (DSA) en 1992 et 1993, Enquête intégrale en 1995/1996.

L'élaboration et la diffusion des deux profils de pauvreté de 1990 et 1996 a constitué un précieux outil d'aide aux décideurs pour mieux mesurer l'impact économique et social des programmes de développement réalisés. Elle a permis de mettre en évidence les quatre faits suivants lesquels ont été orienté les options ou choix retenus dans le CSLP :

- ◆ La moitié de la population du pays vit dans la pauvreté en 1996;
- ◆ La pauvreté et les inégalités ont diminué entre 1990 et 1996;
- ◆ La pauvreté est beaucoup plus élevée en milieu rural comparé au milieu urbain;
- ◆ La pauvreté est un phénomène multidimensionnel.

Quoique très utiles, ces deux études ne présentent pas des résultats représentatifs par Wilayas et ne permettent pas de faire des analyses détaillées compte tenu de la taille réduite de l'échantillon qui se situe à 1600 et à 3540 ménages respectivement pour 1990 et 1996.

Le contexte actuel requiert, pour la mise à jour du CSLP, l'actualisation du profil de pauvreté par le biais d'une enquête sur un échantillon représentatif par Wilayas. En outre, la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté doit reposer sur un suivi statistique permanent des conditions de vie des populations. C'est pourquoi, un Schéma Directeur de la Statistique a été élaboré pour la période 2000-2005 pour permettre de répondre aux besoins essentiels en matière d'information. Il comprend :

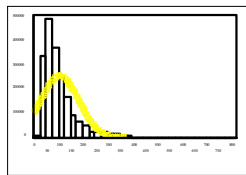
- ◆ La réalisation d'enquêtes et recensements, dont : Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2000), L'Enquête Démographique et de Santé (EDS 2000) et l'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages (EPCV 2000) ;
- ◆ Le suivi régulier des indicateurs sur la pauvreté ;
- ◆ Le renforcement des capacités de l'Office National de la Statistique pour lui permettre de jouer pleinement son rôle de structure de coordination, capable d'harmoniser les activités de collecte de données statistiques et de répondre à la demande en la matière;
- ◆ Le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des autres structures statistiques.

La présente étude porte sur les données de l'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages (EPCV) réalisée en 2000 sur un échantillon de 6000 ménages représentatifs des Wilayas du pays. Elle constitue une mise à jour du profil de pauvreté élaboré en 1996.

Son objectif est de présenter et analyser le niveau et l'évolution de la pauvreté au cours des quatre dernières années. Elle traite la pauvreté monétaire, l'inégalité, les caractéristiques socio-économiques des ménages, le capital social ainsi que les déterminants de la pauvreté. Les analyses sont faites par milieux, par Wilayas et par groupes socio-économiques.

La méthodologie de l'enquête et les tableaux statistiques détaillés sont présentés en annexe.

**PREMIERE PARTIE :
NIVEAU ET EVOLUTION DE LA PAUVRETE
MONETAIRE DE 1996 A 2000**



1.1. Structure et évolution des dépenses des ménages

Pour l'ensemble du pays, la dépense totale moyenne par ménage en 2000 s'élève à 615 362 UM par an¹. Elle varie sensiblement d'un milieu à l'autre. En effet, dans le milieu urbain la dépense totale moyenne est de 805 707 UM contre 479 444 UM pour le milieu rural (soit un peu moins de 60% de la moyenne urbaine).

Des écarts importants existent également entre les différentes wilayas avec une dépense moyenne annuelle par ménage qui passe de moins de 500 000 UM, dans les wilayas comme celles du Hodh El Gharbi, du Gorgol, de l'Assaba et du Guidimakha, à plus d'un million au niveau de Dakhlet Nouadhibou.

Au niveau national, la structure de la dépense totale moyenne par ménage a sensiblement changé. En effet, la part de la dépense alimentaire (y compris l'autoconsommation) a connu une chute en passant de 68.2% en 1996 à 56% en 2000. Cependant la part des dépenses allouée aux deux secteurs sociaux, l'éducation et la santé, a considérablement augmenté. Les proportions ont passé respectivement à 0.9% et 5.9% en 2000 contre 0.2% et 1.2% en 1996. Cette situation est liée à la libéralisation opérée au niveau de ces deux secteurs durant la période.

Selon le milieu, l'analyse de la structure de la dépense moyenne par ménage n'affiche pas de disparités importantes. Néanmoins, elle met en exergue que les dépenses de santé pèsent plus chez les ménages ruraux (7.8%) que sur ceux de l'urbain (4.3%).

L'examen par wilaya montre que la structure de la dépense moyenne par ménage varie sensiblement. En effet, les proportions de dépenses consacrées à l'alimentation ne dépassent pas 50% dans les wilayas du Hodh Charghi, du Hodh El Gharbi, du Gorgol, du Tagant et de Nouadhibou alors qu'elle atteint 68.9% dans le Tiris Zemmour. Ces faibles taux pour les dépenses alimentaires sont compensés, à l'exception du Trarza et de Nouadhibou, par une autoconsommation significative par rapport à 1996 (plus de 9% de la dépense moyenne totale) car ces wilayas sont à vocation agro-pastorales.

Tableau 1.1 : Structure de dépenses moyennes par ménage (%)
(les dépenses totales sont exprimées en milliers d'UM)

Dépense moyenne	Hodh. Charghi	Hodh. Gharbi	Assaba	Gorgol	Brakna	Trarza	Adrar	NDB	Tagant	Guidimagha	Tiris Zemmour	Inchiri	NKC	Ensem ble
Autoconsommation	9.95	12.97	7.81	16.04	9.96	3.40	0.17	0.35	9.24	8.82	0.06	3.67	0.04	5.25
Alimentation	44.30	44.56	52.96	48.95	54.84	49.63	57.04	45.54	45.43	67.12	68.90	53.10	51.39	50.76
Auto-cons. & Alimentation	54.3	57.6	60.8	65	64.8	53	57.2	45.9	54.6	75.9	69	56.8	51.4	56.1
Education	0.48	0.63	0.81	0.55	1.13	0.94	0.71	1.28	0.83	0.53	0.54	0.92	1.17	0.91
Santé	11.01	8.95	3.38	6.76	2.15	12.04	5.98	2.21	5.35	1.84	1.69	8.08	4.14	5.86
Logement	6.42	5.90	12.91	9.50	5.78	7.42	12.85	17.14	8.98	8.05	10.43	13.48	15.64	11.13
Autres	27.84	26.99	22.12	18.20	26.13	26.57	23.25	33.49	30.17	13.64	18.38	20.75	27.61	26.08
Dépenses totales	758.8	418.6	449.8	421.8	518.3	502.2	617.8	1100.1	560.1	436.1	952.1	764.5	788.9	615.4

¹ Des indices de prix régionaux ont été élaborés afin de rendre les dépenses par wilaya comparables entre elles. Voir la méthodologie dans l'encadré 1 et les résultats en annexe 2.

Pour l'éducation, le pourcentage varie légèrement d'une wilaya à l'autre. Il passe de 0.5% dans le Hodh Charghi à 1.3% dans la wilaya de Dakhlet Nouadhibou.

D'une manière générale, 5.9 % de la dépense moyenne est accordée à la santé mais avec des disparités importantes au niveau des wilayas. Cette proportion est inférieure à 4% dans les wilayas de l'Assaba, du Brakna, du Guidimagha, du Tiris Zemmour et de Nouadhibou alors qu'elle dépasse le seuil de 10% dans les deux wilayas du Hodh Charghi et du Trarza. Cette situation est en partie expliquée par les charges récurrentes liées au transport pour se rendre aux centres de santé.

Dans les deux wilayas de Nouakchott et de Nouadhibou, les parts allouées au logement sont, plus importantes et représentent respectivement 15.6% et 17.1%.

Encadré 1 : Indices de prix régionaux

Pour permettre l'agrégation des dépenses au niveau national ou la comparaison des niveaux de vie entre les différentes wilayas ou zones du pays, il est nécessaire de les déflater afin d'éliminer les différences liées au coût de la vie. A cet effet, il faut déterminer des indices de prix régionaux pour un panier de produits donnés.

Pour ce faire, nous avons opté pour l'utilisation de l'indice de prix Laspeyres qui permet la comparabilité avec les profils précédents. La formule de cet indice pour une wilaya r donnée est :

$$P^r = \sum w_i^0 * p_i^r / p_i^0$$

Avec : $i = 1$ à n le nombre de produits du panier utilisé,

*$w_i^r = p_i^r * q_i^r / p^r * q^r$ le coefficient budgétaire de la région r pour le produit i,*

*$w_i^0 = p_i^0 * q_i^0 / p^0 * q^0$ le coefficient budgétaire du groupe de référence pour le produit i aux prix de référence,*

p_i^0 prix de référence du produit i,

p_i^r prix du produit i dans la région r,

q_i^r quantité du produit i consommée dans la région r.

Compte tenu de la disponibilité des informations sur les prix et la nécessité que le panier soit commun à toutes les wilayas, nous avons retenu un panier composé de 25 produits alimentaires. Les données relatives au calcul des coefficients de pondération proviennent des dépenses alimentaires sur les produits retenus et ce pour l'ensemble des ménages.

Concernant les prix retenus pour les produits, il s'agit des prix médians déclarés par les ménages dans chacune des wilayas. Le prix de référence est aussi le prix médian du produit concerné, mais cette fois au niveau de l'ensemble des ménages. Le choix de la médiane permet théoriquement de limiter l'impact des valeurs extrêmes, contrairement à la moyenne.

Les informations sur les prix proviennent du carnet de dépenses du premier passage qui représente, dans ce cadre, un relevé des prix. Pour la plupart, ce sont les prix des produits alimentaires qui sont le plus fréquemment disponibles et avec des unités de mesure standards, ce qui explique le choix de ces produits en plus des besoins de comparabilité avec les autres profils de pauvreté.

A la fin, les indices régionaux ont été recalculés en choisissant Nouakchott comme zone de référence. Ce choix se justifie par le fait que l'indice des prix au niveau national utilisé pour l'actualisation du seuil de pauvreté est celui de Nouakchott.

Les données selon les quintiles de dépenses, montrent que les inégalités sont encore fortes puisque la dépense moyenne par ménage passe de 251.171 UM pour le premier quintile de dépenses à 1.035.682 UM pour le dernier quintile, soit environ 4 fois de plus.

Sur l'ensemble du pays, l'examen de la structure de dépenses moyennes selon les quintiles montrent que la proportion de la dépense alimentaire augmente à mesure que le revenu diminue, allant de 48.5% chez les riches (cinquième quintile) à 68.3% chez les extrêmement pauvres (premier quintile). Par contre la proportion des dépenses attribuée à la santé est croissante avec le niveau de revenu. La part des dépenses de logement est plus élevée chez les plus riches que chez les plus pauvres. Ce constat reflète la précarité des logements chez les plus pauvres.

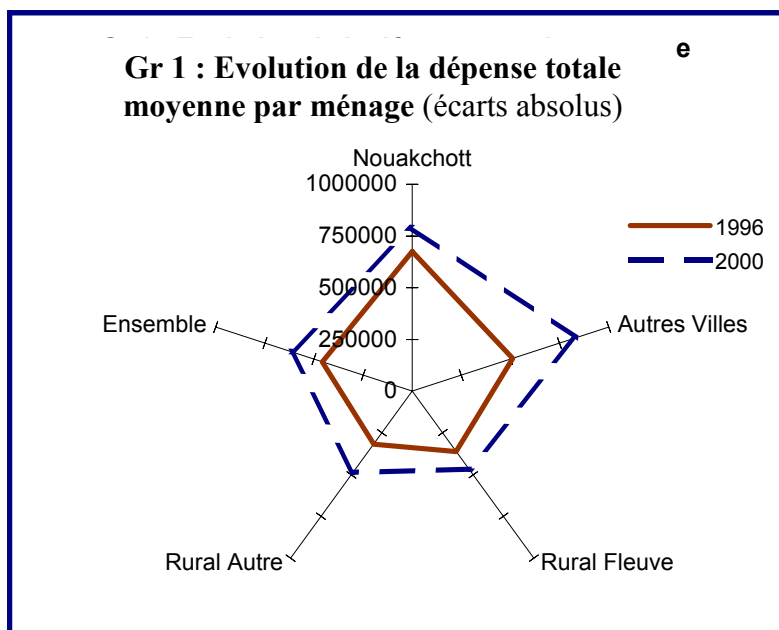
Tableau 1.2 : Structure des dépenses moyennes selon les quintiles au niveau national

Dépense moyenne	Quintiles de dépenses moyennes par ménage					Ensemble
	1	2	3	4	5	
Autoconsommation	8.33	7.79	6.76	5.12	3.81	5.25
Alimentation	59.95	58.21	55.43	53.98	44.68	50.76
Auto-cons & Alimentation	68.28	66.0	62.19	59.10	48.49	56.01
Education	1.00	1.18	1.08	0.96	0.77	0.91
Santé	2.67	4.07	5.13	5.52	7.12	5.86
Logement	9.94	8.10	8.93	9.85	13.35	11.13
Autres	18.11	20.64	22.67	24.59	30.28	26.08
Dépense totale	251171	370752	502463	637011	1035682	615362

Concernant les dépenses pour l'éducation, il est à constater que leur part dans le budget des ménages du quatrième et du cinquième quintile est relativement plus faible que celle des ménages des autres quintiles.

La comparaison de la dépense moyenne annuelle par ménage entre 1996 et 2000 permet de dégager une augmentation de 68,4% en terme nominal, soit 34,7% en terme réel sur l'ensemble du pays. L'analyse de cette évolution par milieu de résidence montre une amélioration générale. Dans le milieu urbain hors Nouakchott et le milieu rural non compris la zone du Fleuve Sénégal, des taux de croissance significatifs ont été enregistrés respectivement de 59.1% et de 53.1%.

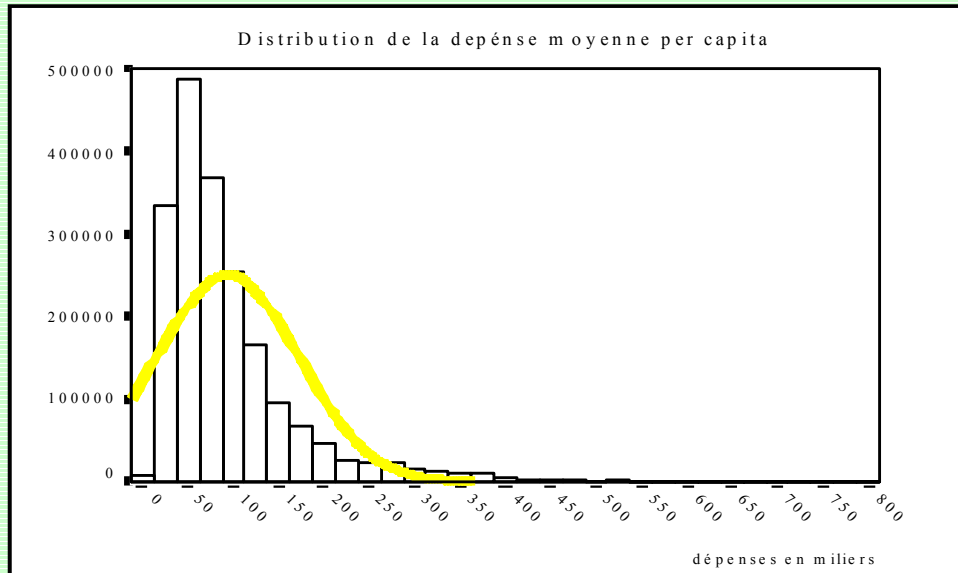
Parallèlement, l'évolution des dépenses dans le Rural Fleuve n'est que de 29,2%, un niveau relativement faible qui pourrait s'expliquer par les deux dernières années agricoles qui ont été mauvaises, surtout pour la culture de décrue (Walo).

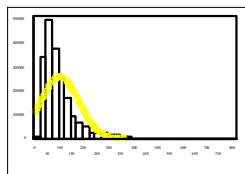


Encadré 2 : Qualité des données sur la distribution des dépenses

L'examen de la distribution de la dépense totale moyenne per capita, comme le montre le graphique ci-après, permet de mettre en évidence la cohérence des données relatives aux dépenses, que ce soit au niveau national ou selon les milieux.

D'autre part, hormis l'Adrar, le Tiris Zemmour et l'Inchiri, le coefficient de variation des dépenses, qui mesure le degré de dispersion, est presque le même pour toutes les autres wilayas. Ce coefficient est de 1,2 pour l'ensemble du pays.





1.2. Analyse spatiale et régionale de la pauvreté en 2000

1.2.1. Seuil de pauvreté :

Dans la description et l'analyse de la pauvreté dans une société donnée, le choix d'un seuil (ou ligne de pauvreté) est requis dans le but d'apprécier la situation de chaque individu (ou ménage) et de déterminer la proportion de ceux qui sont dans l'incapacité de satisfaire leurs besoins de subsistance. La détermination du niveau de ce seuil est une tâche généralement difficile et subjective.

Trois méthodes sont le plus souvent utilisées pour estimer le seuil de pauvreté :

- Une première méthode consiste à estimer le seuil de pauvreté alimentaire (minimum calorique) et à l'élargir par la suite aux autres besoins essentiels non alimentaires.
- Une deuxième approche mesure le seuil par la part des quintiles (ou déciles) inférieurs dans la distribution des dépenses. Dans ce cas, il s'agit d'un seuil de pauvreté relative.
- Une troisième façon de faire consiste à utiliser le seuil de pauvreté appliqué par la Banque mondiale pour les pays en développement, soit un dollar par jour et par personne, en parité des pouvoirs d'achat de 1985.

Au niveau de la Mauritanie, les deux profils de pauvreté élaborés en 1990 et 1996 ont utilisé le seuil de la Banque Mondiale comme seuil de pauvreté absolue.

La distinction est faite entre la pauvreté et l'extrême pauvreté sur la base de l'application de deux seuils différents. En 1996, les seuils utilisés étaient de 53.841 UM pour la pauvreté et

Encadré 3 : Indices de mesure de la pauvreté

Les indices P_α mis au point par Foster, Greer et Thorbecke sont calculés suivant la formule :

$$P_\alpha = (1/n) * \sum_{i=1}^{i=q} ((z - y_i)/z)^\alpha$$

Où : n = l'effectif de la population totale
 q = effectif de la population pauvre
 z = le seuil de pauvreté
 y_i = le revenu du ménage i pauvre
 α = paramètre d'aversion à la pauvreté

L'incidence de la pauvreté ($\alpha = 0$) : $P_0 = q/n = H$

P_0 est la mesure la plus simple de la pauvreté, elle permet d'obtenir, dans une population donnée, le pourcentage d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté préalablement fixé. Noté H parfois, il est appelé incidence de la pauvreté

La profondeur de la pauvreté ($\alpha = 1$) : $P_1 = (1/n) * \sum_{i=1}^{i=q} ((z - y_i)/z) = (q/n) * (1 - y_p/z)$

Où : y_p = revenu moyen des pauvres

P_1 prend en considération l'écart proportionnel du revenu moyen des pauvres par rapport au seuil de pauvreté $((z - y_p)/z)$ et la proportion des pauvres dans la population totale (q/n) .

La sévérité de la pauvreté ($\alpha = 2$) : $P_2 = (1/n) * \sum ((z - y_i)/z)^2$

P_2 pondère les écarts de pauvreté par eux mêmes, ce qui donne plus de poids aux revenus les plus faibles. C'est par excellence l'indicateur de ciblage pour réduire la pauvreté.

40.709 UM pour l'extrême pauvreté, par an et par tête.

Pour l'année 2000, une actualisation de ces seuils est faite en appliquant le taux d'inflation sur la période séparant les deux enquêtes EPCV96 et EPCV2000. Ce taux qui se situe à 25.03 % conduit à des seuils respectifs de 67.316 UM et 50.897 UM pour la pauvreté et l'extrême pauvreté. Cette démarche déjà pratiquée en 1996 a donc l'avantage de permettre la comparabilité des résultats des deux enquêtes.

Aussi, sur la base de la distribution des dépenses moyennes par tête et par an, il a été fixé un seuil de pauvreté relative (voir détails dans la section réservée à la pauvreté relative).

1.2.2. *Pauvreté selon le milieu de résidence :*

En 2000, le pourcentage des mauritaniens qui vivent en dessous du seuil de pauvreté (incidence) fixé à 67316 UM est de 46.3%. L'analyse selon le milieu de résidence permet de constater l'écart significatif entre les taux observés pour le milieu rural (61.2%) et le milieu urbain (25.4%). Ces valeurs, bien qu'édifiantes, cachent les différences qui peuvent exister entre les zones écologiques (strates) au sein de chaque milieu.

Au niveau du milieu urbain, les taux d'incidence de la pauvreté affichés pour Nouakchott et Autres Villes sont quasi- identiques (25.1% et 25.7%). En revanche, au sein du rural on note une nette différence entre l'incidence de la pauvreté dans le Rural Fleuve (71.5%) et dans le Rural Autre (55.3%). Le pourcentage élevé des pauvres dans le Rural Fleuve en 2000 est liée à la baisse de production agricole au niveau du Walo et de l'Irrigué, ce qui affecte les conditions de vie des populations dans cette zone à vocation essentiellement agricole. Par contre, Pour la zone du Rural Autre les productions agricoles au niveau du Dieri et du Bas-fonds ont enregistré une augmentation significative au cours de ces dernières années. Aussi, dans cette zone le niveau de vie des ménages a dû s'améliorer suite aux conditions favorables au développement de l'élevage (pluviosité, santé du bétail, circuits de commercialisation ...).

En tout état de cause, l'étendue de la pauvreté dans ces deux zones reste largement tributaire de la croissance des secteurs de l'agriculture et de l'élevage qui représentent les principales sources d'emplois et de revenus.

Tableau 1.3: Indices de la pauvreté selon le milieu de résidence (en %)

Seuil = 67316			
Milieu de résidence	P0	P1	P2
Nouakchott	25.1	6.1	2.0
Autre ville	25.7	6.5	2.2
Urbain	25.4	6.3	2.1
Rural Fleuve	71.5	29.3	15.1
Rural Autre	55.3	21.0	10.4
Rural	61.2	24.1	12.1
National	46.3	17.0	8.2

La contribution du milieu rural à l'incidence de la pauvreté dépasse de loin celle du milieu urbain, 79.5% pour le premier contre 20.5% pour le second. L'examen par grandes zones indique que c'est la zone Rural Autre qui contribue le plus avec 44.7%, suivi de Rural Fleuve (34.7%), Nouakchott (12.5%) et Autres villes (8.1%).

Au niveau de Nouakchott, l'examen des disparités entre les zones loties et celles non loties est d'une grande utilité pour la politique de développement urbain et d'aide aux ménages des quartiers périphériques. L'étendue de la pauvreté comparée pour ces deux sous-groupes fait apparaître un écart non négligeable de 11 points. Elle se situe à 22.4% et 33.4% respectivement pour la zone lotie et la zone non lotie.

Tableau 1.4 : Indices de pauvreté de Nouakchott selon les zones (en %)

Seuil =67316 UM

Zone	P0	P1	P2
Lotie	22.4	5.7	2.0
Non lotie	33.4	6.9	1.9
Nouakchott	25.1	6.1	2.0

L'utilisation de l'indice P0 qui correspond à la mesure la plus simple de la pauvreté sert à évaluer l'incidence ou l'étendue de ce phénomène mais ne renseigne pas sur sa profondeur ou gravité. Par conséquent, il s'avère nécessaire de recourir à l'indice P1 qui prend en considération l'écart entre la dépense moyenne des pauvres et le seuil de pauvreté.

Au niveau national, la profondeur de la pauvreté est de 17.0%. Ce taux moyen masque de grandes disparités aussi bien entre les milieux qu'entre les zones écologiques (strates). En effet, l'indice affiché pour le milieu rural est de 24,1% contre 6.3% pour l'urbain. Ce qui confirme que la pauvreté est beaucoup plus grave en milieu rural qu'en milieu urbain.

Concernant les zones écologiques, les différences sont plus prononcées au sein du milieu rural où les indices observés se situent à 29.3% et 21.0% respectivement pour le Rural Fleuve et le Rural Autre. La comparaison de Nouakchott (6.1%) avec les Autres Villes (6.5%) ne fait pas ressortir un écart notable. Au sein de Nouakchott, la gravité de la pauvreté est de 6.9% pour les zones non loties contre 5.7% pour les zones loties.

L'analyse des taux de contribution à la profondeur de la pauvreté par milieu et par grandes zones montre que le milieu rural contribue beaucoup plus que le milieu urbain, 85.3% contre 14.7% seulement. Au niveau des grandes zones, c'est le Rural Autre qui apporte la plus grande contribution avec 46.8% suivi du Rural Fleuve (38.5%). Les taux de contribution de Nouakchott et Autres villes sont relativement bas, respectivement 8.6% et 6.2%.

Tableau 1.5 : Contribution des milieux de résidence à la pauvreté (en%)

Milieu de résidence	C0	C1	C2
Nouakchott	12.5	8.6	6.4
Autres villes	8.1	6.2	5.0
Urbain	20.5	14.7	11.4
Rural Fleuve	34.7	38.5	40.9
Rural Autre	44.7	46.8	47.7
Rural	79.5	85.3	88.6
National	100.0	100.0	100.0

L'utilisation de l'indice P2 (sévérité de la pauvreté) qui donne une pondération relativement plus élevée aux niveaux de vie des ménages les plus pauvres, permet de mieux cibler la pauvreté. Les indices enregistrés en 2000 montrent que la pauvreté est surtout sévère dans le Rural Fleuve (15.1%) et le Rural Autre (10.4%). Pour l'ensemble du milieu rural, on note un taux de sévérité de la pauvreté de 12.1% contre 2.1% seulement pour le milieu urbain.

La comparaison entre les zones loties et les zones non loties au niveau de Nouakchott ne fait pas surgir de différence notable.

Les taux de contribution à la sévérité de la pauvreté par milieu et par grandes zones indiquent que le milieu rural contribue pour 88.6% et dépasse largement le milieu urbain qui contribue

uniquement pour 11.4%. La contribution la plus élevée est affichée par la zone Rural Autre (47.7%), suivi de Rural Fleuve (40.9%).

Encadré 4 : Appréhension de la pauvreté

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel. Elle est à la fois monétaire et sociale. La pauvreté monétaire a trait aux revenus des individus et à leur capacité de satisfaire leurs besoins fondamentaux. Ainsi, les personnes absolument pauvres se caractérisent par l'insuffisance de leur consommation ou de leur dépense comparée à un seuil critique qui correspond au minimum vital. Ce seuil ne se limite pas au minimum nutritionnel mais s'étend aussi aux autres besoins de base.

La pauvreté sociale est liée à l'accès aux services sociaux de base. Dans ce cas, les personnes pauvres sont celles qui ont un faible accès, ou pas d'accès du tout, aux services de base c'est à dire à la santé, à l'éducation, au logement, à l'eau potable, à l'électricité, etc..

En outre, cette pauvreté sociale ou pauvreté humaine s'élargit aussi au capital social et à l'exclusion.

Ces deux dimensions de la pauvreté sont fortement liées entre elles. En effet, quand on parle de faiblesse d'accès aux services sociaux de base chez les personnes socialement pauvres on ne doit pas perdre de vue qu'elle peut être induite par la non proximité des infrastructures sociales (accès géographique) mais aussi et surtout par l'incapacité financière de ces personnes. Egalement, on trouve une différence d'accès à l'emploi et aux autres sources de revenus entre les personnes bien formées et en bonne santé et celles qui se trouvent dans une situation différente.

Parallèlement au concept de pauvreté, le concept d'inégalité est souvent utilisé. Ce dernier concept a trait à la répartition des richesses au sein d'une société. L'analyse de l'inégalité se fait généralement pour compléter celle sur la pauvreté.

1.2.3. Pauvreté selon les Wilayas

En analysant l'incidence de la pauvreté suivant les Wilayas, nous pouvons les classer en quatre grands groupes :

Les Wilayas où le taux est supérieur à 50% : Guidimagha, Gorgol, Assaba
Hodh El Gharbi, Brakna et
Trarza.

Les Wilayas où le taux est compris entre 30% et 45% : Hodh El Charghi et Tagant

Les Wilayas où le taux est compris entre 20% et 30% : Nouakchott, Adrar et Inchiri

Les Wilayas où le taux est inférieur à 20% : Dakhlet Nouadhibou et
Tiris Zemmour

Les Wilayas du premier groupe qui se caractérisent par une pauvreté élevée abritent 54.7% de la population sédentaire du pays en 2000 tandis que celles du dernier groupe, relativement nanties n'abritent que 5.2% selon les résultats provisoires du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2000).

Les taux les plus élevés sont observés au niveau des Wilayas du Guidimagha (78.6%), du Gorgol (76.2%) et de l'Assaba (65.5%). Par contre, les Wilayas de Dakhlet Nouadhibou et de Tiris Zemmour ont enregistré les taux les plus faibles respectivement de 4.2% et 16.4%.

Ces deux wilayas se caractérisent par la présence d'activités économiques importantes(mines, pêche).

Les indices de contribution des Wilayas à l'étendue de la pauvreté montrent que les plus grandes contributions proviennent du Gorgol (15.8%), Trarza (13.7%), Brakna (13.0%), Ghuidimagha (12.8%) et Nouakchott (12.5%).

L'examen de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté fait ressortir la même tendance déjà constatée pour l'étendue. Ainsi, la profondeur de la pauvreté est supérieure à 18% dans les Wilayas du premier groupe, se situe entre 9% et 12% pour le second groupe, entre 4% et 8% pour le troisième groupe et est inférieure à 4% pour le dernier groupe.

En plus de la mesure de l'étendue (P0) et de la profondeur de la pauvreté (P1), on peut procéder au calcul de l'écart relatif entre la dépense moyenne des pauvres et le seuil de pauvreté par d'éradication de la pauvreté par personne. L'écart relatif est égal au rapport $P1/P0$ et le montant de transfert est égal à $P1 * \text{Seuil}$.

Tableau 1.6 : Indices de la pauvreté selon les Wilayas (en %)

Seuil = 67316 UM			
Wilaya	P0	P1	P2
Hodh El Charghi	30.5	9.1	3.6
Hodh El Gharbi	58.7	22.4	11.2
Assaba	65.5	27.1	14.0
Gorgol	76.2	32.3	17.0
Brakna	56.5	20.0	9.2
Trarza	52.6	18.1	8.3
Adrar	23.3	4.5	1.2
D.Nouadhibou	4.2	0.3	0.0
Tagant	44.8	12.6	4.8
Guidimagha	78.6	34.7	19.2
Tiris Zemmour	16.4	3.3	0.9
Inchiri	29.7	7.3	2.4
Nouakchott	25.1	6.1	2.0
National	46.3	17.0	8.2

Wilaya, ainsi que le montant de transfert

Tableau 1.7 : Ecart relatif entre la dépense moyenne des pauvres et le seuil de pauvreté (en %) et le montant de transfert d'éradication de la pauvreté par personne selon les Wilayas (en UM)

Seuil = 67316 UM				
Wilaya	P0	P1	Ecart	Transfert / tête
Hodh El charghi	30.5	9.1	30	6126
Hodh El Gharbi	58.7	22.4	38	15079
Assaba	65.5	27.1	41	18243
Gorgol	76.2	32.3	42	21743
Brakna	56.5	20	35	13463
Trarza	52.6	18.1	34	12184
Adrar	23.3	4.5	19	3029
Nouadhibou	4.2	0.3	7	202
Tagant	44.8	12.6	28	8482
Guidimagha	78.6	34.7	44	23359
Tiris zemmour	16.4	3.3	20	2221
Inchiri	29.7	7.3	25	4914
Nouakchott	25.1	6.1	24	4106
National	46.3	17	37	11444

Ce tableau montre qu'au niveau national la dépense moyenne des pauvres s'écarte de 37% du seuil de pauvreté. L'examen des écarts par Wilayas indique que c'est au niveau du Guidimagha (44%), du Gorgol (42%), de l'Assaba (41%), du Hodh El Gharbi (38%) et du Brakna (35%) où se situent les écarts les plus importants.

A Nouadhibou où l'écart est le plus faible, la dépense moyenne des pauvres représente 93% du seuil de pauvreté. Aussi, les écarts pour l'Adrar et le Tiris Zemmour sont relativement faibles.

A Nouakchott, la dépense moyenne des pauvres représente 76% du seuil de pauvreté.

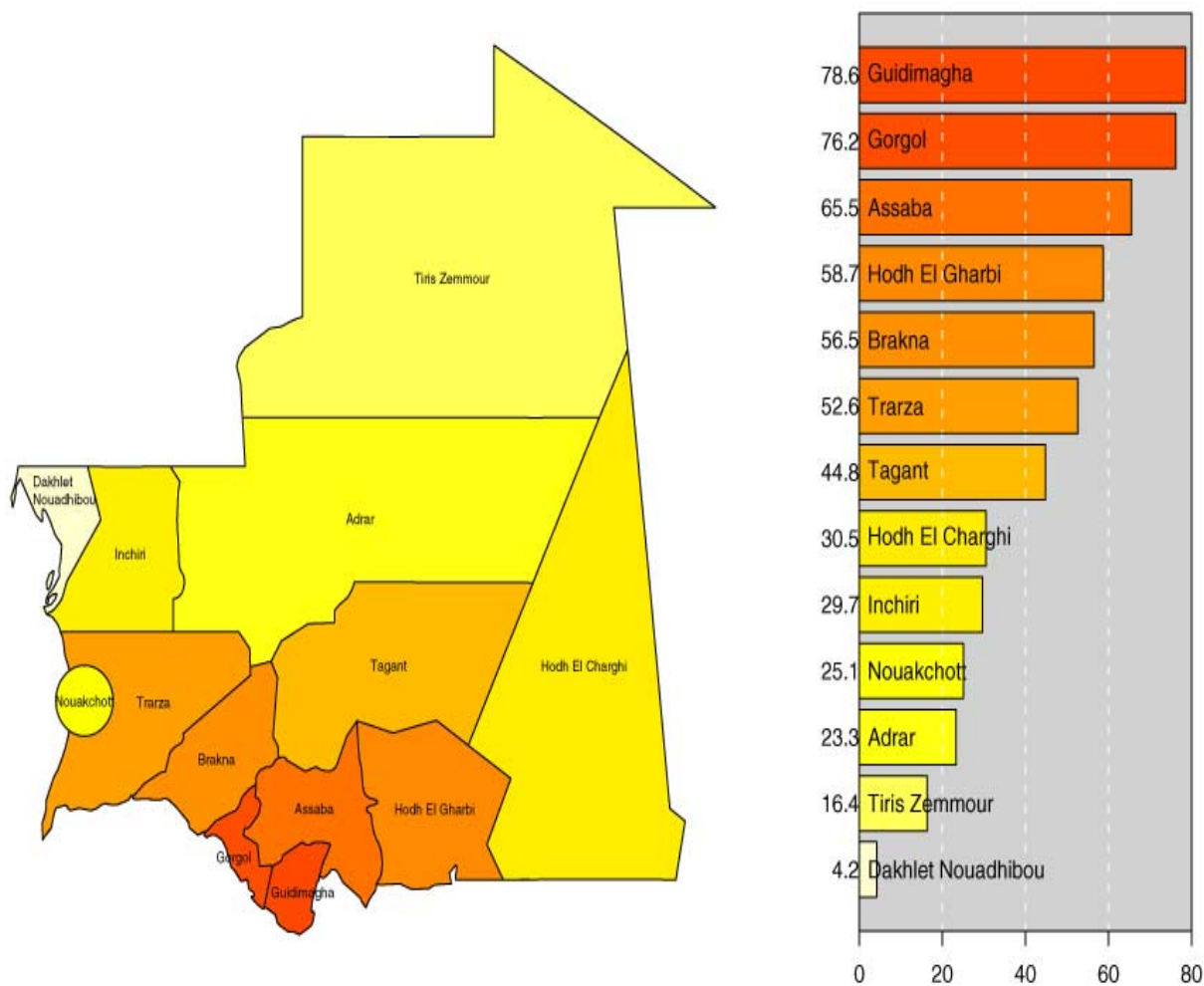
En outre, il ressort du tableau 1.7 que pour éradiquer la pauvreté au Guidimagha il faudrait augmenter la dépense moyenne par tête et par an de 23359 UM. Les transferts annuels par tête requis pour l'élimination de la pauvreté sont aussi importants au niveau du Gorgol, de l'Assaba, du Hodh El Gharbi et du Brakna.

Les indices les plus élevés de contribution à la profondeur de la pauvreté sont observés au niveau des Wilayas du Gorgol (18.2%), Guidimagha (15.5%), Trarza (13.2%), Assaba (12.9%) et Brakna (12.5%). Ce sont ces mêmes Wilayas qui contribuent aussi le plus à la sévérité de la pauvreté.

Tableau 1.8 : Contribution des Wilayas à la pauvreté (%)

Wilaya	Hodh Charghi	Hodh Gharbi	Assaba	Gorgol	Brakna	Trarza	Adrar	NDB	Tagant	Guidi- makha	T. Zem- mour	Inchiri	NKC	Ensemble
C ₀	6.1	10.6	11.5	15.8	13.0	13.7	0.9	0.3	2.1	12.8	0.4	0.3	12.5	100
C ₁	5.2	11.3	12.8	18.2	12.5	13.2	0.5	0.1	1.6	15.5	0.3	0.2	8.6	100
C ₂	4.6	11.6	13.6	19.6	11.9	12.4	0.3	0.1	1.3	17.7	0.2	0.3	6.4	100

MAURITANIE - INDICE PAUVRETE P0 (%)



1.2.4. Extrême pauvreté

L'extrême pauvreté dont le seuil en 2000 est de 50 897 UM touche 31,4% des mauritaniens. Elle est plus répandue en milieu rural avec 44,1% qu'en milieu urbain où son incidence n'est que de 12,7% seulement.

Milieu de résidence	P0	C0
Nouakchott	12.3	8.6
Autres villes	13.2	5.7
Urbain	12.7	14.4
Rural Fleuve	53.7	38.3
Rural Autre	38.5	47.3
Rural	44.1	85.6
National	31.4	100.0

Tableau 1.9 : Incidence et contribution des milieux de résidence pour l'extrême pauvreté (en%)

Seuil = 50897 UM

Comme pour la pauvreté, l'analyse selon les zones écologiques (strates) montre que l'incidence de l'extrême pauvreté est beaucoup plus élevée dans le Rural Fleuve et dans le Rural Autre qu'à Nouakchott et dans les Autres Villes.

Le pourcentage des personnes qui vivent en dessous du seuil le plus bas est de 53.7% dans le Rural Fleuve, 38.5% dans le Rural Autre, 13.2% dans Autres villes et 12.3% à Nouakchott.

L'examen de la situation au niveau de Nouakchott indique que l'extrême pauvreté est plus répandue dans la zone non lotie (13.6%) comparée à la zone lotie (11.5%).

Il ressort de l'analyse des indices de contribution à l'incidence de l'extrême pauvreté par grandes zones que Nouakchott et Autres villes contribuent relativement peu face au Rural Autre et Rural Fleuve dont les contributions sont respectivement de 47.3% et 38.3%.

L'ensemble du milieu rural contribue pour 85.6% contre 14.4% pour l'urbain.

Comme pour la pauvreté, une analyse plus détaillée de l'extrême pauvreté qui prend en compte la dimension régionale (Wilayas) s'impose.

Cette analyse permet de constater que les pourcentages les plus élevés des personnes qui vivent en dessous du seuil le plus bas sont observés au niveau des Wilayas du Guidimagha (61.1%), du Gorgol (58.7%), de l'Assaba (49.5%), du Hodh El Gharbi (41.0%), du Brakna (37.8%) et du Trarza (34.0%).

Le classement de l'ensemble des Wilayas selon l'étendue de l'extrême pauvreté est le même que celui déjà établi sur la base du seuil élevé.

Les indices de contribution des Wilayas à l'extrême pauvreté indiquent que les six Wilayas les plus pauvres citées plus haut contribuent le plus à l'étendue de l'extrême pauvreté. La contribution cumulée de ces Wilayas est de 83.1% pour l'étendue de l'extrême pauvreté. Ces Wilayas abritent 54.7% de la population sédentaire du pays selon les résultats

Tableau 1.10 : Incidence et contribution des wilayas pour l'extrême pauvreté (en%)

Seuil = 50897 UM

Wilaya	P0	C0
Hodh El charghi	18.0	5.3
Hodh El Gharbi	41.0	11.3
Assaba	49.5	12.7
Gorgol	58.7	17.5
Brakna	37.8	13.2
Trarza	34.0	13.7
Adrar	8.4	0.5
D.Nouadhibou	0.0	0.1
Tagant	25.2	1.6
Guidimagha	61.1	14.7
Tiris Zemmour	6.5	0.3
Inchiri	14.8	0.3
Nouakchott	12.3	8.6
National	31.4	100.0

provisaires du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH).

1.2.5. Analyse selon les groupes socio-économiques

Les ménages ont été classés en 7 Groupes Socio-économiques (GSE) en fonction de l'occupation du chef de ménage. Les GSE ainsi constitués sont les suivants :

- ◆ Salariés du secteur public
- ◆ Salariés du secteur privé
- ◆ Indépendants agricoles
- ◆ Indépendants non agricoles
- ◆ Aides familiaux et autres occupés
- ◆ Chômeurs
- ◆ Inactifs

L'analyse de la pauvreté suivant ces groupes socio-économiques montre que les indépendants agricoles sont les plus pauvres avec une incidence de 69.6%. Ils sont suivis par les chômeurs (46.5%) et les inactifs (41.4%).

L'étendue de la pauvreté ainsi que sa profondeur et sa sévérité sont plus élevées chez les indépendants comparés aux salariés.

Les salariés du secteur public constitue le groupe le plus nanti avec des indices qui se situent à 19.6%, 4.7% et 1.5% respectivement pour l'étendue, la profondeur et la sévérité de la pauvreté. Les salariés du secteur privé viennent en deuxième position avec des taux d'incidence, de gravité et de sévérité de la pauvreté respectivement de 27.8%, 9.1% et 4.2%.

Les taux observés pour les indépendants non agricoles et les aides familiaux et autres occupés sont comparables.

Parmi les 7 groupes socio-économiques, seuls les deux groupes « indépendants agricoles », et « chômeurs » ont enregistré des taux d'incidence de la pauvreté en deçà de la moyenne nationale qui est de 46.3%. Cette situation confirme le fait que les agriculteurs sont les plus exposés à la pauvreté.

En outre, la contribution des indépendants agricoles à la pauvreté est de 44.8% pour l'incidence, 50.1%

Tableau 1.11 : Indices de la pauvreté selon les Groupes socio-économiques (en %)
Seuil =67316 UM

Groupe socio-économique	P0	P1	P2
Salariés du secteur public	19.6	4.7	1.5
Salariés du secteur privé	27.8	9.1	4.2
Indépendants agricoles	69.6	28.6	14.8
Indépendants non agricoles	36.8	12.1	5.4
Aides familiaux et autres occupés	35.6	13.2	7.0
Chômeurs	46.5	16.4	7.7
Inactifs	41.4	13.6	6.0

Tableau 1.12 : Contribution des Groupes socio-économiques à la pauvreté (en%)

Groupe socio-économique	C0	C1	C2
Salariés du secteur public	3.5	2.5	1.8
Salariés du secteur privé	2.7	2.5	2.2
Indépendants agricoles	44.8	50.1	53.4
Indépendants non agricoles	16.9	15.8	15.0
Aides familiaux et autres occupés	2.9	3.0	3.0
Chômeurs	9.7	9.0	8.9
Inactifs	19.5	17.1	15.7
Ensemble	100.0	100.0	100.0

pour la profondeur et 53.4% pour la sévérité. Les inactifs suivent de loin avec respectivement 19.5%, 17.1% et 15.7%. La contribution des indépendants non agricoles est aussi significative et comparable à celle des inactifs.

La contribution cumulée des salariés est relativement très faible et s'élève à 6.2% pour l'incidence de la pauvreté, 5.0% pour sa gravité et 4.0% pour sa sévérité.

Outre cette analyse faite pour la pauvreté, il y a lieu aussi de s'interroger sur les disparités qui peuvent exister entre ces groupes socio-économiques quant on base les comparaisons sur le seuil le plus bas, c'est à dire l'extrême pauvreté.

Les indices d'extrême pauvreté, examinés selon les groupes socio-économiques, indiquent que la moitié des indépendants agricoles vivent en deçà du seuil le plus bas.

Les groupes des chômeurs et des inactifs qui suivent les indépendants agricoles du point de vue degré de pauvreté ont enregistré des taux significatifs d'incidence d'extrême pauvreté.

Le quart des inactifs sont extrêmement pauvres et un peu moins du tiers des chômeurs le sont aussi.

Les groupes les moins exposés à l'extrême pauvreté sont ceux des salariés. En effet, l'indice relatif à l'étendue de l'extrême pauvreté est de 9.4% et 16.8% pour les salariés du secteur public et ceux du secteur privé.

Quant à la contribution de chaque groupe à l'étendue de l'extrême pauvreté, on note que la contribution cumulée des salariés est de 5.4%. Le taux correspondant pour les indépendants agricoles est de 48.9%. Ainsi, on peut constater facilement la grande disparité qui existe entre les deux groupes extrêmes, le groupe des salariés étant le plus nanti et celui des indépendants agricoles le plus pauvre.

Les contributions des indépendants non agricoles, des chômeurs et des inactifs sont significatives. Pour les indépendants non agricoles, la contribution à l'incidence de l'extrême pauvreté est de 16.5%.

Les taux correspondants sont de 17.4% et 9.1% pour les inactifs et les chômeurs.

L'ensemble de ces conclusions et résultats obtenus au niveau des différents groupes socio-économiques corroborent l'analyse déjà faite au niveau de leur pauvreté et permettent d'attirer l'attention sur la situation préoccupante des agriculteurs mais aussi des chômeurs.

Tableau 1.13 : Indices de l'extrême pauvreté selon les Groupes socio-économiques (en %) Seuil =67316 UM

Groupe socio-économique	P0	P1	P2
Salariés du secteur public	9.4	1.6	0.4
Salariés du secteur privé	16.8	4.9	2
Indépendants agricoles	52	18	8.2
Indépendants non agricoles	23	6.4	2.4
Aides familiaux et autres occupés	22.4	8.2	4.3
Chômeurs	30.4	9.2	3.8
Inactifs	26.1	7.1	2.6

Tableau 1.14 : Contribution des Groupes socio-économiques à l'extrême pauvreté (en%)

Groupe socio-économique	C0	C1	C2
Salariés du secteur public	2.5	1.6	0.9
Salariés du secteur privé	2.9	2.0	1.8
Indépendants agricoles	48.9	54.3	57.4
Indépendants non agricoles	16.5	15.0	13.7
Aides familiaux et autres occupés	2.7	3.0	3.1
Chômeurs	9.1	8.8	8.8
Inactifs	17.4	15.3	14.3
Ensemble	100.0	100.0	100.0

1.2.6. Pauvreté relative

Pour l'étude de la pauvreté relative, on se base sur la distribution des dépenses moyennes per capita par quintiles. La moyenne du deuxième et du troisième quintile de dépenses est utilisée pour estimer le seuil de pauvreté relative. Cette moyenne est de 60718 UM.

L'application de ce seuil de 60.718 UM réduit l'étendue (P0) de la pauvreté au niveau national qui dévient de 40.6%. La profondeur (P1) et la sévérité (P2) de la pauvreté relative sont respectivement de 14.1% et 6.5% au niveau national.

Pour les milieux urbain et rural, le pourcentage des personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté relative est respectivement de 20.3% et 55.0%. L'examen selon les grandes zones donne 19.9%, 20.7%, 65.4% et 49.0% respectivement à Nouakchott, dans Autres villes, dans le Rural Fleuve et dans le Rural Autre.

Tableau 1.15 : Indice de pauvreté relative

Seuil = moyenne du deuxième et du troisième quintile

	P0	P1	P2
Nouakchott	19.9	4.3	1.3
Autres villes	20.7	4.7	1.4
Urbain	20.3	4.5	1.3
Rural Fleuve	65.4	25.1	12.3
Rural Autre	49.0	17.6	8.3
Rural	55.0	20.4	9.8
National	40.6	14.1	6.5

1.3. Evolution de la pauvreté et de l'extrême pauvreté de 1996 à 2000

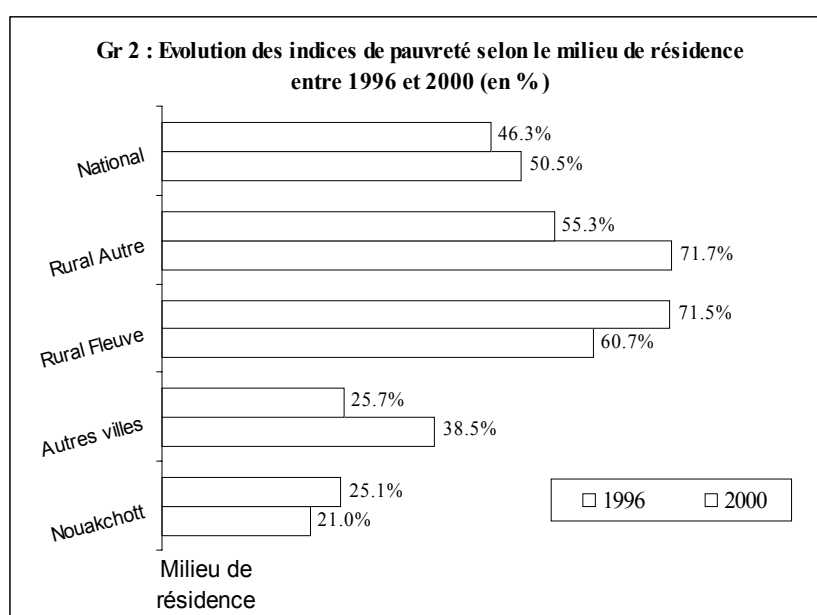
1.3.1. Evolution de la pauvreté par milieu

L'analyse comparative des indices de pauvreté issus des deux enquêtes fait ressortir une baisse de la pauvreté au niveau national entre 1996 et 2000. Cette baisse se généralise aux différents indicateurs de mesure de l'étendue, de la gravité et de la sévérité de la pauvreté.

Le pourcentage des individus qui vivent en dessous du seuil de pauvreté passe de 50.5% en 1996 à 46.3% en 2000, soit un recul de 4 points. La profondeur et la sévérité de la pauvreté ont connu des baisses respectives de 1.5 point et 1 point entre les deux années.

Cette situation signifie qu'outre le pourcentage des personnes pauvres qui est en régression, une amélioration a été enregistrée au niveau des conditions de vie des pauvres.

Les indices de pauvreté examinés par zones écologiques présentent des évolutions contrastées. En effet, au niveau du milieu urbain on remarque une aggravation de la pauvreté à Nouakchott et une nette diminution de la pauvreté dans les Autres villes.



Pour Nouakchott, le pourcentage des personnes qui ont une dépense annuelle per capita inférieure au seuil de pauvreté est de 25.1 en 2000 contre 21.0 en 1996, soit une hausse de l'étendue de la pauvreté de 4.1 points. Cette même tendance est observée pour la gravité et la sévérité de la pauvreté avec des augmentations respectives de 1.5 point et 0.4 point.

Cette situation s'explique par le fait que Nouakchott constitue un pôle attractif pour les populations venant des centres urbains les plus démunis et aussi du milieu rural en quête d'emploi pour l'amélioration de leurs conditions de vie ou pour des raisons d'études.

En effet, les résultats provisoires du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) réalisé en 2000 montrent que la ville de Nouakchott abrite désormais 611883 personnes, soit 24 % de la population totale et un taux de croissance annuelle moyen de 3.75%.

En revanche, dans les Autres villes le pourcentage des pauvres est de 25.7 en 2000 contre 38.5 en 1996. Ce qui correspond à un recul de l'étendue de la pauvreté de 12.8 points entre les

deux années. De même la profondeur et la sévérité de la pauvreté ont reculé respectivement de 12.5% et 5.5% en 1996 à 6.5% et 2.2% en 2000.

Cette amélioration sensible des conditions de vie des populations dans les villes autres que Nouakchott reflète les efforts importants de développement que le Gouvernement a réalisés ces 4 dernières années, notamment l'électrification des villes, l'hydraulique urbaine, les moyens de communication et l'infrastructure routière.

L'environnement favorable créé au niveau de ces villes a conduit à l'émergence d'activités de services, d'artisanat et de petites industries qui ne sont pas seulement des activités de subsistance mais englobe aussi des activités de croissance génératrices d'emplois et de revenus.

Le développement de ces activités, pour la plupart informelles, s'accompagne le plus souvent de changements positifs de mentalités des populations : tendance à accroître la productivité par une meilleure gestion du temps et par l'utilisation des moyens modernes de production, à l'esprit d'épargne, à une utilisation plus rationnelle des ressources disponibles et au développement de l'investissement privé par le biais des initiatives personnelles.

Aussi pour le milieu rural, on note une augmentation de la pauvreté dans le Rural Fleuve et une diminution notable dans le Rural Autre.

Dans le Rural Fleuve, le pourcentage des individus qui vivent en deçà du seuil de pauvreté est de 71.5 en 2000 contre 60.7 en 1996, soit une hausse de l'incidence de la pauvreté de 10.8 points. Egalement, la profondeur et la sévérité de la pauvreté ont progressé dans cette zone en passant respectivement de 22.1% et 11.3% en 1996 à 29.3% et 15.1% en 2000.

En dépit des projets de développement importants mis en œuvre dans cette zone au cours de la période 1996-2000, le niveau de vie des populations y résidant restent fortement lié aux conditions d'exploitation des potentialités existantes. Ainsi donc l'aggravation de la pauvreté entre les deux années s'explique partiellement par le fait que contrairement à l'année 1995/1996 qui a connu une bonne campagne agricole, l'année 1999/2000 a enregistré un déficit notable au niveau de la production céréalière du walo et de l'irrigué.

Dans le Rural Autre, le pourcentage des personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté est de 55.3% en 2000 contre 71.7% en 1996, soit une importante diminution de 16.4 points. De même, la gravité et la sévérité de la pauvreté ont régressé respectivement de 29.1% et 15.2% en 1996 à 21.0% et 10.4% en 2000.

Cette amélioration appréciable dans cette zone qui est une zone à vocation agro-pastorale est liée aux conditions favorables à la croissance du sous- secteur de l'élevage ces dernières années.

En ce qui concerne l'évolution des indices de contribution des grandes zones à la pauvreté entre 1996 et 2000, on note une baisse significative de la contribution de la zone Rural Autre à l'étendue de la pauvreté entre 1996 et 2000 en passant de 57.3% à 44.7%.

Contrairement à cela, l'indice de contribution de la zone Rural Fleuve a enregistré une augmentation importante, passant de 19.1% en 1996 à 34.7% en 2000.

Au niveau du milieu urbain, la contribution de Nouakchott a légèrement augmenté (11.6% en 1996 et 12.5 % en 2000) tandis que celle de la zone Autres villes a diminué sensiblement (11.8% en 1996 et 8.1% en 2000).

Pour les indices de contribution à la profondeur et à la sévérité de la pauvreté, le schéma d'évolution est similaire à celui des indices de contribution à l'étendue de la pauvreté.

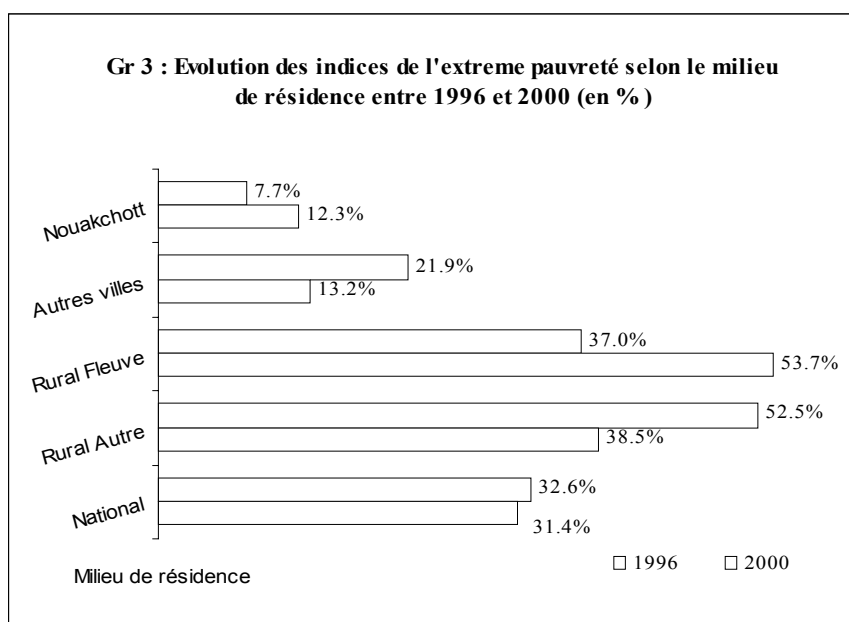
1.3.2. Evolution de l'extrême pauvreté par milieu

Comme déjà constaté pour la pauvreté, on assiste aussi à une baisse de l'extrême pauvreté en Mauritanie entre 1996 et 2000. En effet, au niveau national, les personnes qui ont une dépense annuelle per capita en deçà du seuil de l'extrême pauvreté représentent 31.4% en 2000 contre 32.6% en 1996, soit un recul de 1.2 point.

Cette tendance globale masque les disparités dans les évolutions par milieux et par zones. Ainsi, l'examen de l'évolution par milieu et grandes zones permet de constater que l'incidence de l'extrême pauvreté s'est aggravée à Nouakchott et dans le Rural Fleuve et s'est réduite sensiblement dans Autres Villes et dans le Rural Autre. Ce schéma est similaire à celui déjà observé pour la pauvreté.

A Nouakchott, l'étendue de l'extrême pauvreté passe de 7.7% en 1996 à 12.3% en 2000, soit une hausse de 4.6 points. Dans le Rural Fleuve, les taux respectifs sont de 37.0% et 53.7%, soit une augmentation sensible de 16.7 points.

Dans Autres villes, la proportion des individus qui vivent en deçà du seuil de l'extrême pauvreté est de 21.9% en 1996 et 13.2% en 2000, ce qui donne une baisse de 8.7 points.



Dans le Rural Autre, les proportions correspondantes se situent à 52.5% et 38.5%, soit une régression perceptible de 14 points.

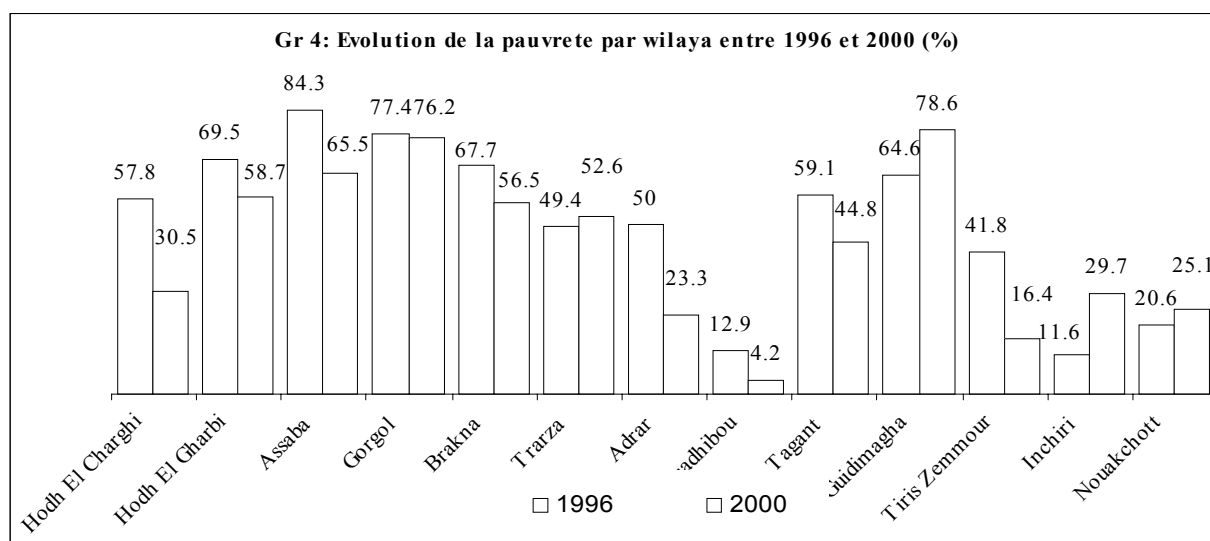
1.3.3. Evolution de la pauvreté selon les Wilayas

L'examen des taux de pauvreté suivant les grandes zones n'est pas suffisant pour identifier les poches de pauvreté. Une analyse plus fine des tendances par Wilayas, serait utile dans ce sens et aidera mieux les décideurs dans l'orientation des programmes de développement.

La comparaison des résultats des deux enquêtes fait apparaître une baisse de la pauvreté entre 1996 et 2000 au niveau de toutes les Wilayas exceptées les Wilayas de Nouakchott, du Trarza et de Guidimagha. Le pourcentage des personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté pour ces trois Wilayas passe respectivement de 20.6, 49.4 et 64.6 en 1996 à 25.1, 52.6 et 78.6 en 2000.

De même, les indices relatifs à la profondeur et à la sévérité de la pauvreté indiquent un recul entre 1996 et 2000 au niveau de toutes les Wilayas sauf Nouakchott et Guidimagha.

Concernant le classement des Wilayas selon l'étendue de la pauvreté, on signale que les cinq Wilayas les plus pauvres aussi bien en 1996 qu'en 2000 sont : Le Guidimagha, l'Assaba, le Gorgol, le Hodh El Gharbi et le Brakna.



Pour conclure sur cette analyse comparative faite entre les deux années 1996 et 2000 aussi bien pour la pauvreté que pour l'extrême pauvreté, on retient que :

- ◆ La pauvreté a baissé de façon générale;
- ◆ La pauvreté reste toujours un phénomène rural : En 2000, 6 personnes sur 10 en milieu rural vivent dans des conditions en deçà du minimum vital requis;
- ◆ Le milieu urbain, hormis Nouakchott, a connu une amélioration appréciable du niveau de vie des populations ;
- ◆ Le classement des Wilayas selon le niveau de pauvreté est similaire en 1996 et en 2000.

1.3.4. Evolution selon les groupes socio-économiques

On a déjà analysé dans la section 1.2.5 la situation de la pauvreté par groupes socio-économiques en 2000. Les groupes utilisés pour cela ne permettent pas la comparaison avec l'année 1996 pour laquelle d'autres groupes ont été constitués. C'est pourquoi il a été décidé de sortir aussi des résultats pour 2000 établis sur la base du même groupement que l'année 1996. Ainsi donc, les groupes socio-économiques traités dans la présente section sont au nombre de neuf et sont constitués à partir de l'occupation principale du chef de ménage.

Il s'agit des groupes socio-économiques suivants :

- ◆ Salariés urbains
- ◆ Indépendants de Nouakchott
- ◆ Autres de Nouakchott
- ◆ Indépendants des Autres villes
- ◆ Autres des Autres villes
- ◆ Agriculteurs du Rural Fleuve
- ◆ Non agriculteurs du Rural Fleuve
- ◆ Agriculteurs du Rural Autre
- ◆ Non agriculteurs du Rural Autre

L'analyse comparative de l'évolution de l'étendue de la pauvreté selon les groupes socio-économiques entre 1996 et 2000 indique qu'elle a baissé pour tous les groupes hormis les « Agriculteurs du Rural Fleuve », les « Non agriculteurs du Rural Fleuve » et les groupes de Nouakchott autres que les salariés et les indépendants. Les agriculteurs du Rural Fleuve ont subi une hausse importante de l'incidence avec un taux de 76.5% en 2000 contre 64.0% en 1996. Ce qui correspond à 12.5 points d'augmentation. L'augmentation du pourcentage des personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté est aussi significative chez les non agriculteurs du Rural Fleuve (11.0 points).

Pour le groupe « Autres de Nouakchott », le pourcentage des pauvres a connu une hausse de 7.6 points passant de 21.6% en 1996 à 29.2% en 2000. L'étendue de la pauvreté pour ce groupe était en 1996 comparable à celles des groupes « Salariés urbains » (21.7%) et indépendants de Nouakchott (21.9). Par contre, en 2000 on enregistre un gap important entre l'indice de ce groupe et ceux des deux autres groupes. Ce constat laisse à penser que l'accroissement du pourcentage des pauvres dans le groupe « Autres de Nouakchott » est en partie lié aux flux migratoires des populations durant la période 1996-2000.

Le taux d'incidence de la pauvreté pour les indépendants de Nouakchott reste comparable à celui des salariés urbains en 2000. Ce taux est de 17.3% pour le premier groupe et 17.5% pour le second. Les baisses correspondantes enregistrées entre 1996 et 2000 sont de 4.6 points et 4.2 points.

Dans la zone Rural Autre, le pourcentage des personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté a baissé aussi bien pour les agriculteurs et les non agriculteurs entre 1996 et 2000. La baisse est surtout appréciable pour les non agriculteurs : 22.7 points de recul contre 3.9 points seulement pour les agriculteurs.

Concernant les villes autres que Nouakchott, on note une diminution de l'incidence de la pauvreté pour les groupes non salariés en 2000 comparée à 1996. Le pourcentage des pauvres

est de 42.6% en 1996 et 24.2% en 2000 pour le premier groupe et de 37.6% en 1996 et 29.4% en 2000 pour le deuxième. Ce qui donne des diminutions respectives de 18.4 points et 8.2 points.

Dans toutes les zones, le schéma d'évolution des indices relatifs à la profondeur et à la sévérité de la pauvreté des différents groupes est similaire à celui décrit pour l'incidence de la pauvreté.

1.4. Les indices d'inégalité

En définissant un seuil de pauvreté absolue il s'agit certes de mesurer la pauvreté des individus par référence au niveau de ce seuil. Mais cela ne saurait suffire si on ne procède pas à une mesure parallèle de l'inégalité car la pauvreté et l'inégalité peuvent évoluer différemment.

On se base dans cette étude sur les dépenses moyennes par tête, l'indice de Gini et la courbe de Lorentz pour mesurer l'inégalité.

Tableau 1.16 : Indice de Gini selon le milieu de résidence (en %)

Milieu de résidence	Indice
Nouakchott	34.6
Autres villes	35.7
Urbain	35.1
Rural Fleuve	33.8
Rural Autre	37.1
Rural	36.7
National	39.0

Au niveau national, l'indice de Gini est de 0.390 en 2000. Cette valeur qui traduit un niveau moyen d'inégalité dépasse légèrement celle observée en 1996 qui est de 0.338.

En 2000, l'examen par milieu et grandes zones indique que le niveau d'inégalité le plus élevé est observé dans la zone Rural Autre (0.371) suivi de la zone Autres villes (0.357). Pour Nouakchott et la zone Rural Fleuve, les indices sont respectivement de 0.346 et 0.338. Ce qui permet de constater que le niveau d'inégalité le plus bas est obtenu dans le Rural Fleuve.

En outre, ces résultats montrent que l'inégalité est légèrement plus élevée dans les zones qui ont connu une baisse appréciable de la pauvreté.

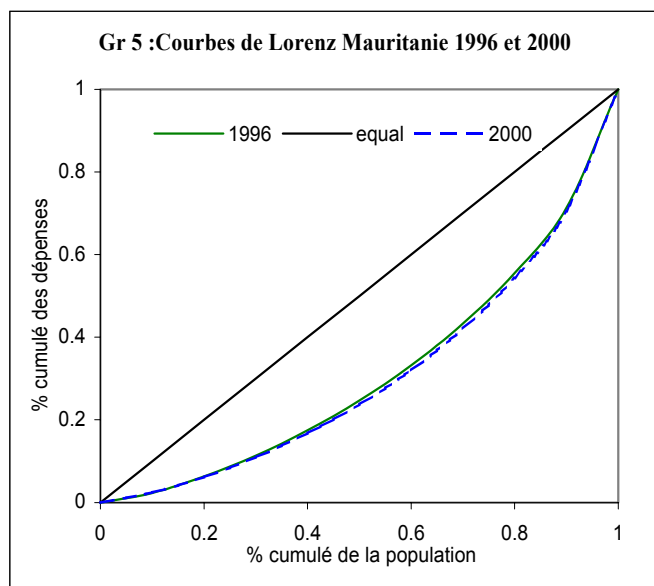
En comparant les indices par zones entre 1996 et 2000, on remarque que l'inégalité a augmenté légèrement dans toutes les zones hormis la zone Autres villes. Cette zone qui a connu un recul significatif de la pauvreté entre 1996 et 2000 enregistre aussi une légère régression de l'inégalité (0.363 en 1996 et 0.357 en 2000).

La Wilaya de l'Adrar est la Wilaya où il y a le moins d'inégalité avec un indice de Gini de 0.273.

Les courbes de Lorentz tracées à partir des distributions des dépenses permettent de constater que l'inégalité a légèrement augmenté au niveau national. En effet, les 10% les plus riches se partagent 29.5% des dépenses en 2000 au moment où la part partagée par les 10% les plus pauvres se limite à 2.5% seulement.

Tableau 1.17 : Indice de Gini par wilaya (en %)

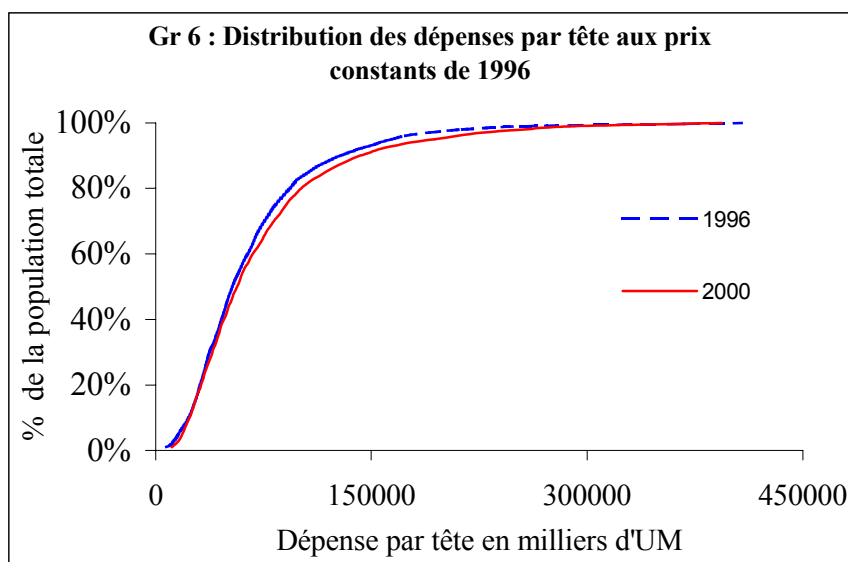
Milieu de résidence	Indice
Hodh Charghi	35.8
Hodh El Gharbi	36.8
Assaba	38.1
Gorgol	32.4
Brakna	33.0
Trarza	33.7
Adrar	27.3
Dakhlet Nouadhibou	30.4
Tagant	34.2
Guidimagha	33.8
Tiris Zemmour	37.2
Inchiri	35.2
Nouakchott	34.6



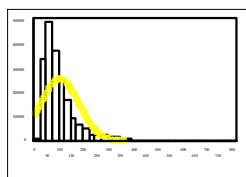
Les 10% les plus riches se partagent 27.3%, 27.0%, 26.2% et 28.4% des dépenses en 2000 respectivement à Nouakchott, dans les Autres villes, dans le Rural Fleuve et dans le Rural Autre. Les pourcentages correspondant en 1996 étaient respectivement de 25.6%, 28%, 23% et 25.4%.

Néanmoins, les 10% les plus pauvres se partagent seulement 3.1%, 2.8%, 3.1% et 2.7% des dépenses en 2000 respectivement à Nouakchott, dans les Autres villes, dans le Rural Fleuve et

dans le Rural Autre. Les pourcentages correspondant en 1996 étaient respectivement de 3.4%, 2.7%, 2.6% et 2.6%.



**DEUXIEME PARTIE :
CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES**



L'analyse des caractéristiques socio-économiques de la population, en relation avec la situation de pauvreté joue un rôle important dans l'identification des causes de cette dernière. En effet, ces caractéristiques, en particulier celles relatives à la santé et à l'éducation, correspondent à un aspect important du bien être présent ou futur de la population.

En étudiant la situation socio-économique des ménages et en la mettant en relation avec la situation de pauvreté monétaire analysée à travers les dépenses, il est possible de faire une première évaluation des stratégies et politiques dans les secteurs concernés et de faire des propositions d'orientations pour une meilleure couverture des besoins des pauvres.

2.1. Caractéristiques démographiques

2.1.1. Structure de la population par âge et par sexe

La structure de la population sédentaire en 2000 par sexe montre que les femmes représentent 50.6% et les hommes 49.4%. Le rapport de masculinité en 2000 (97.7%) est comparable à celui du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1988 qui était de 97.8%, et plus élevé que celui de l'enquête sur les priorités de 1992 où les femmes représentaient 51.9%.

Les garçons sont plus nombreux que les filles dans les tranches d'âges inférieurs à 15 ans, mais au delà de cet âge, on remarque un renversement de la situation avec une prédominance des femmes dans les différentes tranches d'âge.

Selon le milieu, on remarque que les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans le milieu rural et dans les Autres Villes, alors que les hommes sont légèrement plus nombreux à Nouakchott.

La structure par âge montre que la population est majoritairement jeune avec 62.3% qui ont un âge inférieur à 25 ans et 41.8% qui ont moins de 15 ans.

Tableau 2.1.: Part de la population jeune par milieu de résidence (%)

	Nouakchott	Autres villes	Rural Fleuve	Rural autre	Ensemble
0-15 ans	39.1	38.4	44.7	43.3	41.8
0-25 ans	62.0	59.8	64.6	62.2	62.3

Selon le milieu de résidence, on note que le pourcentage des jeunes (0-15) est relativement plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain.

2.1.2. Femmes chefs de ménage

Les ménages dont le chef est une femme représentent 20.5% de l'ensemble des ménages en 2000. Cette proportion est beaucoup plus faible que celle donnée par le RGPH de 1988 (36.5%) et celle issue de l'enquête sur les priorités (DSA) de 1992 (38.9%).

La proportion des femmes chef de ménage est variable. En effet, elle est plus importante dans le milieu urbain (23.1% à Nouakchott et 21.5% dans Autres Villes) que dans le milieu rural (18.5% et 19.4%, respectivement dans le Rural Fleuve et dans le Rural Autre). Néanmoins, si on considère la répartition de l'ensemble des femmes chef de ménage, on constate que celles-ci se trouvent essentiellement dans le Rural Autre (37.6%) et à Nouakchott (28.2%).

Le pourcentage des femmes chef de ménage est à hauteur de 18.7% pour les ménages très pauvres, 21.8% pour les pauvres et 21% pour les non pauvres.

Tableau 2.2. : Répartition des femmes chef de ménages selon le degré de pauvreté

	Extrême pauvre	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Part des femmes chef de ménage dans le groupe de pauvreté	18.7	21.8	21.0	20.5
Proportion du total des femmes chef de ménages	22.5	14.9	62.6	100

Elles sont proportionnellement plus nombreuses dans les 2 derniers quintiles (24.5% et 26.2%), que dans les deux premiers ou leurs taux varient entre 12.8% et 18.3%.

2.1.3. Taille moyenne du ménage

La taille moyenne du ménage qui ressort de l'enquête est de 6.5 personnes en 2000. Cette taille varie selon le quintile de dépenses

En effet, on constate une augmentation de la taille des ménages avec le degré de pauvreté, les plus pauvres présentent une taille moyenne plus importante que celle des non-pauvres, soit 8,3 personnes pour les extrêmes pauvres et 5.7 personnes pour les non pauvres, les pauvres ayant une taille intermédiaire de 7.3 individus supérieure à la taille moyenne de l'ensemble.

Selon le quintile, on constate la même corrélation, les tailles variant de (8.7) pour le 1^{er} quintile à près de la moitié pour le dernier quintile (4.8).

2.2. Alphabétisation

Le taux d'alphabétisation global s'élève à 57.2% pour l'année 2000, avec un important écart entre les hommes et les femmes. En effet, les hommes présentent un taux de 62.9%, alors que la proportion de femmes alphabétisées n'est que de 51.6%.

Selon le milieu, on observe des taux très différents. Dans le rural, il est de 45% contre 75% dans l'urbain. Au sein de chacun de ces milieux, les différences sont relativement marquées avec, pour le milieu urbain 77.3% à Nouakchott et 72.7% pour les Autres Villes, et pour le rural 40.9% pour le Rural Fleuve et 46.8% pour le Rural Autre. Par wilaya, on constate que Nouadhibou, Tiris-Zemmour, Nouakchott et l'Inchiri viennent en tête avec 75% et plus, alors que le Ghuidimakha, le Gorgol, le Hodh El Gharbi, le Brakna et l'Assaba sont en queue avec moins de 50%.

Les groupes socio-économiques urbains présentent des taux d'alphabétisation, tous au dessus de la moyenne de l'ensemble, plus élevés que ceux du rural. Les salariés urbains, avec 83.4%, ont le taux le plus important, alors que les Agriculteurs, que ce soit dans le Rural Fleuve ou le Rural Autre ont les plus faibles taux. Quelque soit le groupe socio-économique considéré, les femmes sont moins alphabétisées que les hommes.

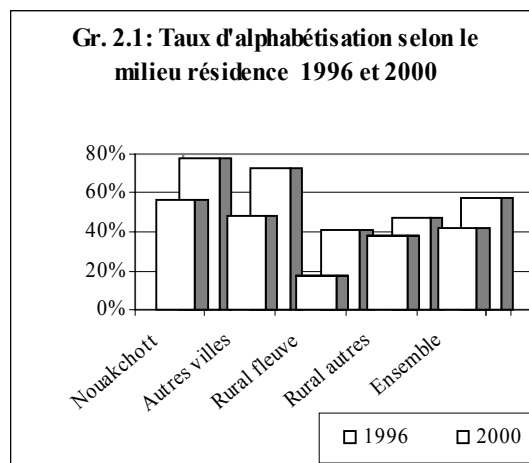
Tableau 2.3. : Taux d’alphabétisation selon les quintiles des dépenses

	1	2	3	4	5	Ensemble
Homme	38.6	51.5	65.1	73.5	82.8	62.9
Femme	28.7	42.1	54.3	60.0	70.6	51.6
Ensemble	33.5	46.7	59.6	66.7	76.6	57.2

En terme de pauvreté ou de quintile, on remarque qu’il y a une forte corrélation avec le taux d’alphabétisation. En effet, le taux augmente du premier au dernier quintile ou des extrême pauvres aux non pauvres. Que ce soit pour les hommes ou pour les femmes, le dernier quintile présente un taux qui est plus du double du premier.

Quelque soit le groupe considéré ou le milieu, les femmes présentent des taux d’alphabétisation plus faibles que les hommes. En outre, le milieu et le niveau de dépenses jouent un rôle important dans le degré d’alphabétisation

Par rapport à 1996, on note une amélioration importante du taux d’alphabétisation qui est passé de 42% à 57.2%, soit une augmentation de 35% environ pour l’ensemble. Cette amélioration se reflète au niveau des milieux, plus dans l’urbain que dans le rural. En effet, les taux sont passé de 32% et 53% respectivement dans le milieu rural et urbain, à 43% et 75%.



2.3. Santé

2.3.1. Morbidité :

En 2000, le taux global de morbidité qui regroupe les individus ayant déclaré avoir été malades ou blessés au cours des 4 semaines précédant l’enquête est de 12.3% pour l’ensemble de la population. Ce taux cache des disparités dans l’espace et selon le groupe d’appartenance. En effet, le taux est plus élevé dans le rural (14.8%) que dans l’urbain (8.4%). Il est encore plus élevé dans le Rural Autre qui dépasse la moyenne nationale avec 17.6% de morbidité, alors qu’il varie entre 7% et 11% dans les autres zones. Au niveau régional, les 2 Hodhs présentent les taux les plus élevés avec 31.5% pour le Hodh El Charghi et 23.5% pour le Hodh El Gharbi, ce qui explique en grande partie l’importance du taux dans le Rural Autre. Ensuite viennent le Gorgol avec 12.9% et le Trarza 11.6%, les autres Wilaya étant en dessous de la moyenne nationale. L’Assaba, l’Adrar, Nouadhibou et le Tiris-Zemmour présentent les plus faibles taux variant entre 4% et 6%.

2.3.2. Utilisation des services de santé

2.3.2.1. Vaccination

A la question de savoir si les enfants de moins de 7 ans ont été vaccinés au moins une fois, on observe une bonne couverture vaccinale pour l’ensemble du pays et pour toutes les catégories de la population. En effet, le plus faible pourcentage est de 92% dans le Hodh El Charghi et la moyenne nationale se situe à 97%. En terme de pauvreté, toutes les catégories ont un taux supérieur à 95%. Il en va de même pour ce qui est des quintiles.

Il est à rappeler que cet indicateur est différent du taux de vaccination qui prend en considération toutes les doses de vaccins.

Cependant, on note une amélioration sensible de la couverture vaccinale par rapport à 1996 où le taux au niveau national était d'environ 88%, avec une répartition semblable en termes de milieu, de région ou de pauvreté.

2.3.2.2. Consultation

Parmi les gens qui se sont déclarés malades ou blessés (12.3%), seuls 8% vont en consultation. Cette faiblesse de la consultation au niveau national cache des disparités entre les wilaya. Les malades vont plus souvent en consultation dans le Hodh El Charghi (24%), le Hodh El Gharbi (10%), dans le Tiris-Zemmour et l'Inchiri (9%) ; alors qu'ils y vont le moins souvent dans l'Assaba et le Ghuidimakha avec environ 2%. En termes de pauvreté, on note que les non-pauvres (11%) se font consulter près de 2 fois plus que les pauvres (6,5%) et près de 4 fois plus que les extrêmes pauvres (4%).

Selon les quintiles, le taux de consultation augmente progressivement entre le premier (4%) et le cinquième (14%), montrant que les populations riches se font consulter plus souvent que celles qui sont pauvres.

Les gens vont en consultation essentiellement pour des raisons de maladie ou de blessure (95.8%), les soins pré et post-natals venant en seconde position avec seulement 2.0%. La vaccination tient la dernière place avec 0.4%.

Ces tendances sont globalement les mêmes au niveau des milieux et des régions, avec des consultations pour maladie et blessure plus fréquentes en milieu rural et inversement concernant les soins post et prénatals. Il en va de même pour les groupes de pauvreté et les quintiles, même si quelques légères différences apparaissent.

Les soins pré-natals et post-natals qui concernent environ 2% des personnes montrent une certaine disparité entre les zones et les groupes. Dans le rural, les femmes vont 2 fois moins souvent en consultation que dans l'urbain. Selon la wilaya, le Tiris-Zemmour est en tête avec 13%, suivi par le Tagant, l'Adrar et le Brakna. Les 2 Hodhs et l'Inchiri viennent en dernière position avec moins de 1%.

Les salariés urbains et les Indépendants de Nouakchott font la différence avec un taux de consultation pré et post-natal de 4.6% et 5.6% respectivement.

Au niveau des groupes de pauvreté, on constate que les non pauvres se font légèrement plus consulter pour des soins pré ou post-natals que les pauvres.

2.3.2.3. Types et proximité des structures de santé fréquentées :

- Types de structures :

Les lieux de consultation les plus fréquentés par la population sont les centres de santé (30.8%) et les hôpitaux (23%). On observe qu'environ 3.9% de la population enquêtée recourent aux services d'un tradipraticien ou à l'entourage.

Les cliniques privées sont fréquentées par environ 5.4% des individus, essentiellement ceux des zones urbaines (Nouakchott 13.8% et autres villes 5.8%).

Dans le dernier quintile, 17.7% des personnes en milieu urbain fréquentent les cliniques privées contre 3.5% pour la population rurale.

Suivant le niveau de vie, la différence apparaît essentiellement au niveau de la fréquentation des hôpitaux et des cliniques privées. En effet, moins de 10% des plus pauvres fréquentent les hôpitaux alors que ce taux est supérieur à 20% pour le second et troisième groupe de pauvres. La fréquentation des cliniques privées est quasi-exclusivement réservée aux non pauvres avec un taux de fréquentation de 6,6% contre moins de la moitié pour les plus pauvres et les pauvres.

Tableau 2.4 : Lieu de la consultation selon la pauvreté

	Extrême pauvre	Pauvre	Non Pauvre	Total
Unité de santé	31.5	22.9	17.1	20.1
Poste de santé	18.6	17.1	10.4	12.5
Centre de santé	29.5	31.3	31.0	30.8
Hôpital	9.6	20.6	26.3	23.0
Clinique prive	2.4	2.1	6.6	5.4
Pharmacie	0.6	1.3	1.5	1.3
Tradipraticien	3.8	0.6	2.4	2.4
Entourage	2.0	2.0	1.4	1.5
Autre	2.0	2.1	3.4	3.1
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

- Proximité des structures :

Le taux d'accès géographique aux structures de santé, est supérieur à 70% au niveau national que ce soit pour une distance de 10km (79%) que pour 5km (73%). Nouakchott et Tiris-Zemmour présentent des taux de 100% quelque soit la distance considérée. Pour les autres wilaya, ce taux varie entre 51% et 82% pour 5km et de 55% à 84% pour 10km. Par contre, l'accès est total dans les zones urbaines avec 100% quelque soit la distance, alors qu'il varie entre 55% et 75% en zones rurales.

2.4. Logement :

Le type d'habitation et les fonctionnalités qu'il offre jouent un rôle important dans le bien-être des populations et varient souvent en fonction du niveau de vie. C'est pourquoi il est utile d'examiner ici les caractéristiques de logement des populations.

2.4.1. Types d'habitat :

Dans l'ensemble, les habitations se répartissent en 3 principaux groupes : les habitats de type précaires (tentes, cases et baraques) avec 32.6%, les maisons en dur (maisons en ciment, appartements/chambre) avec 34% et les autres (maisons en banco ou en pierres) avec 33.2%.

Bien que l'habitat en dur prédomine en milieu urbain, notamment à Nouakchott (74.4%), les habitats précaires représentent une part très importante avec 25.3% à Nouakchott et 16.6% dans les autres villes. Dans les zones rurales, les maisons sont essentiellement en banco ou de type précaire, le type en dur ne représentant qu'environ 12% seulement.

Les appartements se concentrent à Nouakchott et n'existent pratiquement pas dans les autres milieux.

Les non pauvres habitent essentiellement dans les logements en dur avec un taux de 45.9%, mais la proportion qui habite dans les habitats précaires atteint 26.9%. Pour les pauvres et les

extrême pauvres, l'habitat est principalement précaire (respectivement 39.3% et 43.2%), mais on remarque aussi la présence de l'habitat en dur avec respectivement 21.5% et 12%.

Selon les quintiles, on constate que la proportion des maisons en pierres ou en ciment, ainsi que les appartements évoluent positivement avec le quintile, alors que le sens est inversé concernant les tentes et cases.

Tableau 2.5 : Type de domicile actuel selon la pauvreté

	Extrême pauvre	Pauvre	Non Pauvre	Ensemble
Tente	11.6	11.2	6.2	8.3
Case	22.6	17.1	9.9	14.0
Baraque	9.0	11.0	10.8	10.4
Maison en banco	43.9	38.2	24.6	31.2
Maison en pierres	0.9	1.0	2.8	2.0
Maison en ciment	10.8	18.4	42.6	31.3
Appartement/chambre	1.2	3.1	3.3	2.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

Dans le milieu urbain, on constate que le pourcentage des ménages qui logent dans des baraques a augmenté par rapport à 1996 en passant de 16,8% à 25,3% en 2000 pour la ville de Nouakchott et de 10% à 16.6% pour les Autres villes. Cette situation peut s'expliquer par la forte concentration des populations dans les quartiers non lotis et par le développement continu de ces quartiers dans les deux villes de Nouakchott et de Nouadhibou.

La forte progression des appartements à Nouakchott (3,2% en 1996 à plus de 10,6% en 2000) et le recul des maisons en ciment s'expliquent par la modernisation du style d'habitat dont la tendance est à la construction de maisons à étages qui regroupent plusieurs appartements.

Dans le milieu rural, il y a une progression des logements en ciment qui doublent pratiquement dans le Rural Fleuve en passant de 7% à 14.2% et de 7% à 10.5% dans le Rural Autre, par rapport à 1996.

2.4.2. Statut d'occupation du logement

La majorité des ménages, soit 77.4%, sont propriétaires de leur logement. La location vient en deuxième place avec 12.9%. Viennent ensuite l'appropriation (5.4%) et le logement gratuit (3.8%). Au niveau des régions, ce constat se confirme partout sauf dans le Tiris-Zemmour où la proportion des ménages qui sont locataires est plus importante que les autres avec 39.5%, la proportion des propriétaires n'étant que de 34.5%. La situation particulière de cette région s'explique par le fait que c'est une région minière où la plupart des gens viennent pour travailler et n'ont généralement pas l'intention de s'y installer définitivement.

Par milieu de résidence, bien que le statut de propriétaire prédomine partout, on note une différence importante entre le rural et l'urbain. En effet, dans le milieu rural, la quasi-totalité des ménages sont propriétaires de leur logement (plus de 93%) alors qu'en milieu urbain, ces taux sont relativement plus faibles. On trouve la plus forte proportion d'appropriation dans le milieu urbain, à Nouakchott essentiellement avec 20.7% du fait de la persistance des quartiers non lotis dans cette ville. Plus de 6% des ménages sont logés gratuitement dans le milieu urbain, alors que ce taux est inférieur à 2% dans le rural.

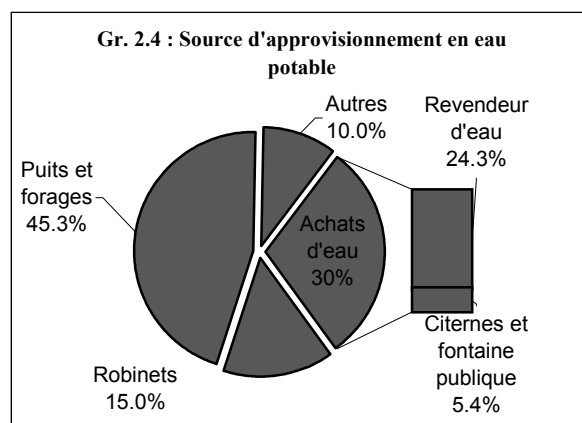
Le statut de locataire domine chez les non pauvres alors que celui de propriétaire domine chez les autres catégories, mais bien évidemment avec des standing différents.

2.4.3. Caractéristiques du logement

2.4.3.1. Eau potable

Les puits et les forages constituent la principale source d’approvisionnement en eau potable des populations enquêtées, avec un taux de 45.3%, suivis par les revendeurs d’eau pour un taux de 24.3%. L’approvisionnement à partir de robinets intérieurs est de 13%. Près de 10% des ménages s’approvisionnent de divers sources (eaux de pluies, fleuves ou lacs, etc.)

Les urbains s’approvisionnent essentiellement auprès des revendeurs d’eau et des robinets intérieurs, alors que les ruraux le font à partir des puits et forages et autres sources. Plus spécialement dans l’urbain il y a une différence entre Nouakchott et les Autres Villes : $\frac{3}{4}$ des ménages de Nouakchott se ravitaillent auprès des revendeurs d’eau et 19.7% à partir de robinets intérieurs tandis que les ménages des autres centres urbains s’approvisionnent principalement par le biais des robinets intérieurs (30%), des revendeurs (22.5%) et des puits (20.5%).



Selon le quintile, on observe une évolution différenciée en fonction du mode de ravitaillement considéré. En effet, le pourcentage des ménages qui s’approvisionnent des robinets intérieurs, des citernes ou des revendeurs augmente avec le quintile alors que celui des ménages qui recourent aux puits et aux autres sources diminue.

2.4.3.2. Eclairage

La principale source d’éclairage pour les ménages est la bougie ou la torche, soit 71.2% ; viennent ensuite l’électricité et les lampes à pétrole, soit respectivement 18.1% et 9%. Les groupes électrogènes et l’énergie solaire représentent une part marginale dans les sources d’éclairage utilisées par les ménages.

Au niveau du milieu, cet ordre reste valable que ce soit dans l’urbain ou dans le rural, même si à l’intérieur de chacun des différences existent. En effet, dans le milieu urbain, la principale source d’éclairage dans les centres urbains autres que Nouakchott est l’électricité (49.5%) alors que pour Nouakchott ce taux est de 36.1%.

Cette situation traduit l’effet de la réalisation du projet d’électrification de ces centres urbains au milieu des années 90.

Concernant le milieu rural, alors que 70.6% des ménages s’éclaire à la bougie et 26.6% aux lampes à pétrole dans la zone du Fleuve, ces proportions sont respectivement de 92% et 4.7% dans le reste du rural.

Tableau 2.6 : Sources d’éclairage selon la pauvreté

	Extrême pauvre	Pauvre	Non Pauvre	Ensemble
Eclairage				
Electricité	2.5	5.8	27.2	18.1
Groupe	1.1	0.9	1.4	1.3
Pétrole/lampe	9.6	13.0	7.9	9.0
Bougie/torche	86.4	80.4	63.1	71.2
Energie solaire	0.4	0.0	0.4	0.3
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

Suivant le degré de pauvreté, les ménages pauvres présentent les taux d'utilisation de l'éclairage électrique les plus faibles avec 2,5% et 5,8%, soit respectivement plus de 10 fois et 4 fois moins que les non pauvres (27%). Quelque soit le groupe de pauvreté considéré, la bougie et la torche représente la principale source d'éclairage avec un taux qui baisse de 86% à 63% en allant des plus pauvres aux moins pauvres.

2.4.3.3. Type de toilettes

Dans l'ensemble, 51.8% des ménages enquêtés ne disposent pas de toilettes dans leurs logements, 7.9% utilisent des cuvettes/ seaux, 33.8% utilisent des latrines avec fosse et seuls 4.6% disposent de toilettes avec chasse.

Tableau 2.7 : Type de toilette utilisé selon la pauvreté

	Extrême pauvre	Pauvre	Non Pauvre	Ensemble
Toilette avec chasse	0.9	0.7	7.0	4.6
Latrines avec fosse	18.2	23.1	42.5	33.8
Cuvette/seau	4.4	9.1	9.0	7.9
Pas de toilette	74.1	64.9	39.7	51.8
Autre	2.4	2.3	1.7	2.0
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

Ce constat cache d'importantes différences selon le milieu. En effet, en milieu urbain, ce sont les latrines avec fosse qui sont le plus répandu (55.2%) bien que l'absence de toilettes est remarquable (plus de 20.2%), alors que dans le rural, la majorité des ménages ne disposent pas de toilettes (près de 74%) et seulement 18.5% disposant de latrines

avec fosses. Les toilettes avec chasse sont essentiellement dans l'urbain avec 14.9% dans Autres Villes et 6.1% à Nouakchott.

2.4.3.4. Evacuation des ordures ménagères

La majorité des ménages déclarent jeter leurs ordures (85%) contre 12% dont les ordures sont collectées. Les ménages qui brûlent ou enterrent leurs ordures représentent un pourcentage très faible, inférieur à 3%.

Quelque soit le milieu considéré, la majorité des ménages jettent leurs ordures, même si le pourcentage est relativement moins important dans le milieu urbain. En effet, dans l'urbain, il se situe à environ 70% contre plus de 95% dans le rural. La collecte des ordures concerne plus du ¼ des ménages urbains tandis qu'elle est négligeable dans le rural (moins de 2%).

L'examen des quintiles de dépenses montre que le système de collecte des ordures est plus fréquent chez les ménages les plus aisés. Il en va de même en allant des extrême pauvres vers les non-pauvres.

2.4.3.5. Combustibles de cuisine

Pour les ménages interrogés, le bois constitue la première source d'énergie pour la cuisine avec plus de 48.4%, puis le gaz pour 28.1% et le charbon de bois pour 22.6%. L'électricité et les autres sources d'énergie représentent une part très négligeable avec moins de 1%.

Tableau 2.8 : Source principale d'énergie pour la cuisine selon la pauvreté

	Extrême		Non	
	pauvre	Pauvre	Pauvre	Ensemble
Bois	80.3	61.5	32.5	48.4
Charbon de bois	10.2	22.2	27.7	22.6
Gaz et pétrole	9.3	16.0	38.5	28.2
Electricité	0.1	0.3	1.2	0.8
Autres	0.0	0.0	0.1	0.0
Total	100	100	100	100

Selon le milieu, on constate des différences assez marquées. En effet, on observe au niveau du milieu urbain un taux d'utilisation de gaz relativement importante. Tandis que le bois constitue le principal combustible de cuisine au niveau du rural (plus de 70%).

2.5 Emploi

2.5.1. Population active et taux d'activité

Le taux d'activité pour l'ensemble de la population enquêtée est de 59.4%, beaucoup plus élevé pour les hommes (78.6) que pour les femmes (42.7%).

L'analyse suivant le milieu de résidence montre que le taux est plus élevé dans le milieu rural que dans le milieu urbain, du fait essentiellement du taux relativement élevé observé au niveau du Rural Fleuve (68.3%). L'examen selon le sexe permet de constater que le taux d'activité est beaucoup plus important chez les hommes que chez les femmes quel que soit le milieu de résidence. Le taux d'activité féminine est légèrement supérieur à 39% dans les Autres Villes et dans le Rural Autre, alors que dans le Rural Fleuve il se situe à 55.4%. Ce constat peut s'expliquer par l'importance des activités agricoles dans cette zone.

Tableau 2.9 : Taux d'activité selon la pauvreté

	Extrême		Non	
	pauvre	Pauvre	pauvre	Ensemble
Homme	83.0	78.3	76.7	78.6
Femme	50.7	42.0	58.7	42.7
Ensemble	65.3	58.7	56.7	59.4

Parmi les wilayas, on observe une faiblesse relative du taux d'activité au niveau du Trarza (37.7%), de l'Adrar (45.4%) et du Tagant (46.0%), alors qu'il est très important dans les wilaya du Ghuidimagha et du Gorgol (respectivement 83.3% et 68.6%). Les taux d'activité des femmes sont plus élevés dans

ces deux dernières wilayas comparées aux autres. Ils sont particulièrement faibles pour le Trarza et l'Adrar où ils sont de 16.2% et 27.4% dans l'ordre.

Il ressort des chiffres que le taux d'activité est plus élevé chez les pauvres par rapport aux non-pauvres.

Encadré 5 : Concepts et définitions

Population en âge d'activité :

La population en âge d'activité se compose de toutes les personnes dans la tranche d'âge 15-65 ans. L'âge d'entrée en activité de 15 ans est conforme à la définition du BIT et l'âge limite de 65 est celui de la retraite en Mauritanie.

Population active : elle est composée de deux sous-populations :

- **Population active occupée :** ensemble des personnes âgées de 15 à 65 ans qui ont travaillé au cours de la semaine précédant l'enquête, ne serait ce qu'une heure. Cette population comprend également les aides familiaux.
- **Population active au chômage :** ensemble des personnes âgées de 15 à 65 ans, n'exerçant aucune activité et ayant cherché un travail au cours de la semaine précédant l'enquête.

Population inactive : Elle se compose de toutes les personnes ne pouvant être considérées comme actives selon la définition ci-dessus. Elle comprend :

- Les élèves et étudiants n'exerçant pas d'activité économique
- Les femmes au foyer
- Les handicapés
- Les retraités
- Les personnes ne voulant pas travailler

Taux d'activité : il correspond au rapport entre la population active et la population en âge d'activité pour cent individus.

2.5.2. Population active occupée et type d'emploi

La structure de la population active occupée montre la prédominance des indépendants avec 54.7%, suivis des aides familiaux (23.5%) et des salariés (20.6%).

Examinée selon le lieu de résidence et le sexe, cette structure permet de constater qu'au niveau du milieu urbain, le pourcentage des salariés est plus élevé pour les hommes que pour les femmes. Contrairement à cela, le pourcentage des aides familiaux est plus élevé pour les femmes que pour les hommes aussi bien dans le milieu urbain que dans le milieu rural.

L'analyse par branche d'activité montre que l'agriculture et l'élevage accaparent 49.4% des occupés en milieu sédentaire. L'administration publique offre 17.6% des emplois, suivie du commerce avec 13%. Cependant, des secteurs moteurs et vitaux comme la pêche, l'industrie extractive et les bâtiments contribuent faiblement à l'emploi avec respectivement 1.9%, 0.6% et 1.5%.

La répartition des employés selon le type d'emploi, fait ressortir que la majorité sont des permanents hormis les employés des ONG dont 56.5% sont des temporaires.

2.5.3. Chômage :

La structure de la population au chômage par âge montre qu'elle est en majorité jeune. En effet, le pourcentage des jeunes chômeurs âgés de moins de 30 ans en 2000 se situe à 72.4%.

La distribution par sexe donne 48.3% pour les femmes contre 51.7% pour les hommes. Le taux de chômage qui est globalement de 28.9% en 2000 est plus élevé chez les femmes (33.9%) que chez les hommes (25.7%).

L'examen selon le milieu permet de constater une certaine corrélation positive entre ce taux et le degré d'urbanisation, le taux étant plus important dans le milieu urbain que dans le rural. A Nouakchott, le taux de chômage atteint 38.8%, alors qu'il est de 18.6% dans le Rural Fleuve.

L'analyse suivant le degré de pauvreté indique que le taux de chômage est plus élevé chez les non pauvres (33.2%) comparés aux pauvres (30.2%) et les extrêmes pauvres (20.4%).

2.6. Migration

2.6.1 Migration et lieu de résidence :

Dans l'ensemble du milieu sédentaire, 22.4% des personnes sont des migrants, c'est à dire ayant changé de lieu de résidence au moins une fois. Ce pourcentage varie sensiblement entre le milieu urbain et le milieu rural. Il est de 59.5% parmi les résidents de Nouakchott et de 23.4% pour ceux des Autres villes. Néanmoins, pour le milieu rural, le taux d'immigration est de 6.7% seulement.

En examinant la répartition des migrants selon les lieux de résidence actuelle et antérieure, on met en évidence la faiblesse du flux migratoire de Nouakchott vers les autres milieux (5.9%). Cependant, on constate que 72% des migrants proviennent des centres urbains autres que Nouakchott et Nouadhibou. Le pourcentage des migrants en provenance de l'extérieur est relativement significatif (7.5%).

L'analyse des données montre que la migration intra-milieu est relativement forte. En effet, près de 89% et de 40% des migrants respectivement du milieu urbain et du milieu rural viennent du même milieu.

Concernant la migration selon les wilayas, on assiste à la présence d'un pôle d'attraction composé de Nouakchott, de Nouadhibou et de Tiris Zemmour avec des taux d'immigration respectifs de 59.5%, 55.2% et 48.6%. Cette situation s'explique par la nature de l'activité économique industrielle présente dans ces wilayas. Par contre les wilayas du Hodh El Gharbi, du Ghuidimakha, du Tagant et de l'Assaba enregistrent des taux faibles d'immigration respectivement de 2.1%, 3.9%, 5% et 6.3%.

2.6.2. Durée de résidence et raisons de migration :

Globalement pour le milieu sédentaire, 49% des migrants ont une durée de résidence dépassant 10 ans. Le pourcentage des migrants ayant une durée de résidence inférieure à un an est de 7.5% seulement.

De façon générale, les raisons principales pour la migration sont les études (62.4%), l'amélioration des conditions de vie (10.3%) et la recherche d'emploi (7.6%).

L'analyse de la variable « lieu de résidence précédente » montre que pour les émigrants du milieu rural, la raison essentielle évoquée est l'amélioration des conditions de vie (55.8%).

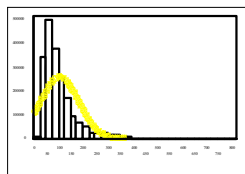
Les migrants en provenance du milieu nomade déclarent eux aussi l'amélioration des conditions de vie (35.3%) comme premier motif de sédentarisation.

2.6.3. Intention de migration :

Plus du ¼ des personnes âgées de 10 ans ou plus déclarent qu'elles ont l'intention de changer de lieu de résidence. Ce pourcentage ne s'écarte pas beaucoup du taux de migration observé qui est de 22.4%.

Néanmoins, l'intention de migration varie sensiblement selon les franges d'âges. Les données de l'enquête permettent de constater qu'elle décline en fonction de l'âge. En effet, pour les tranches d'âges de moins de 40 ans on enregistre un pourcentage qui dépasse 15%. Ce pourcentage est le double du taux de migration annuelle relevé (7.5%). Par contre, pour les tranches d'âge de 50 ans et plus le taux d'intention de migrer se situe autour de 7%.

**TROISIEME PARTIE :
CAPITAL SOCIAL**



La section sur le capital social traite du degré de participation et d'implication dans les activités publiques et communautaires, de l'appartenance aux organisations communautaires de base, des perceptions de la pauvreté, de l'appréciation du fonctionnement et de la qualité des services sociaux de base et des mécanismes sociaux de solidarité. Cette composante constitue une innovation par rapport aux enquêtes précédentes en introduisant des variables qualitatives dans le questionnaire EPCV. Elle peut contribuer significativement à améliorer la compréhension de la pauvreté et offre une base comparative pour mesurer à l'avenir les changements perçus par les populations.

3.1. Participation aux activités publiques

La participation aux activités des organisations communautaires et des structures associatives est globalement très faible avec 90 % des répondants qui déclarent ne participer à aucune des organisations citées. Ce taux peut signifier que le degré d'appartenance à ces structures est en général lui aussi faible.

Les partis politiques constituent le type de structures dans lequel les populations participent le plus. Mais ceci est valable non pas en terme de participation absolue, mais relativement par rapport aux autres formes organisationnelles. En effet, seuls 5.5 % de la population participent aux activités des partis politiques. Le taux d'appartenance aux organisations féminines n'est que de 1% de l'ensemble de la population enquêtée, taux relativement faible compte tenu du dynamisme et de la large couverture du mouvement coopératif féminin .

Deux principaux domaines d'activités semblent prédominer : l'action politique (56.9%) et l'action sociale (23.3%). L'agriculture et l'environnement constitue aussi l'un des domaines les plus importants. Dans 8.6 % des cas, l'activité principale du groupe est l'agriculture/ environnement contre 0.7% pour la santé/ éducation.

L'analyse des données en fonction du lieu de résidence indique que le domaine agriculture/ environnement est beaucoup plus fréquent dans le rural fleuve et le rural autre, respectivement 18.8% et 10.4% contre 1.6 % et 4.4 % respectivement à Nouakchott et dans les autres villes. Ce résultat est tout à fait logique et recoupe les spécificités physiques et économiques des zones. L'agriculture est l'activité prédominante dans les zones rurales et la problématique de la dégradation de l'environnement y est beaucoup plus ressentie.

La répartition selon le domaine d'activité des individus ayant déclaré participer à des activités publiques ou communautaires montre que l'action politique est présente à hauteur de 70.8% dans les autres villes et 61.8% dans le rural autre. Au niveau de Nouakchott et du rural fleuve , c'est l'action sociale qui prédomine avec respectivement 39.2% et 40.5%.

Tableau 3.1 : Répartition des membres des groupes selon l'appartenance aux organes de décision et le degré de pauvreté

	Extrême pauvre	Pauvre	Non Pauvre	Ensemble
Membre				
Oui	27.4	32.8	42.2	37.2
Non	72.6	67.2	57.8	62.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

L'implication dans les mécanismes et circuits décisionnels est significative si l'on en juge par la proportion de ceux qui se déclarent membre de l'organe dirigeant de la structure à laquelle ils appartiennent : 37. 2% de ceux qui participent aux activités des structures associatives sont

membres des organes de décision. La participation s'accroît avec le niveau économique, elle se situe à 27.4% pour les extrêmes pauvres, 32.8% pour les pauvres et 42.2% pour les non pauvres. Il y a manifestement un problème d'accès des pauvres aux mécanismes décisionnels comme l'indique l'écart entre ces différents taux.

Ceci est par ailleurs corroboré par l'analyse des résultats par quintile. 24.5% du premier quintile appartiennent aux organes de décision contre 43.2% du cinquième quintile.

La perception de l'utilité des structures et organisations communautaires est élevée puisque 90% considèrent qu'elles sont très utiles ou utiles. Le pourcentage de ceux qui pensent qu'elles ne sont pas utiles est singulièrement faible, seulement 3.8%.

La perception de l'utilité des organisations communautaires de base est plus élevée chez les extrêmes pauvres et les pauvres que chez les non pauvres, respectivement 61.4%, 57.1% et 52.8%. Cela signifierait probablement que l'organisation est considérée comme une stratégie de réponse chez les plus pauvres .

Ceux qui appartiennent aux différentes structures y sont aussi actifs comme le suggèrent les données suivantes : 82.6% d'entre eux participent régulièrement aux activités de leur groupe. Cette participation est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain. Elle est aussi légèrement plus importante chez les trois premiers quintiles que chez le quatrième et le cinquième quintile.

Les raisons de la non participation aux activités des organisations et structures associatives sont par ordre d'importance : le manque d'intérêt (41.1%), le manque de temps (24%), l'inexistence des structures dans le village ou le quartier (11.2%) le manque d'argent (8.8%) et la préférence de consacrer son temps à sa famille (7.1%). En fait la raison première et principale est le manque d'intérêt pour ces structures. Le croisement de la question avec la variable milieu indique que l'inexistence des structures associatives est une raison beaucoup plus avancée par les populations rurales et que le manque d'intérêt motive plus les populations urbaines.

Le taux de participation aux élections est élevé si on prend comme indicateur le pourcentage de ceux ayant déclaré avoir voté à la dernière élection politique. En effet 77 % des répondants ont exprimé leur voix dans le dernier scrutin. Ce résultat dénote une évolution positive dans l'exercice des droits civiques et l'émergence de nouveaux comportements sociologiques de citoyenneté. On n'observe pas de variations importantes entre les milieux quant au vote. Analysés selon le lieu de résidence, les résultats traduisent des variations entre les quatre grandes zones. Le taux de participation est de 10 points plus élevé dans le rural autre et les autres villes que dans le rural fleuve et à Nouakchott.

On n'observe pas d'écart important dans la tendance à voter selon le niveau de pauvreté. 77.5% des non pauvres ont voté aux dernières élections contre 74.8% pour les plus pauvres.

3.2. Perception du statut de pauvreté

L'insuffisance des moyens pour nourrir sa famille ainsi que le manque de travail sont les deux principales manifestations de la pauvreté selon la perception des enquêtés avec respectivement

40% et 20.9% .Les autres formes de manifestations qui suivent sont l'absence de logement et la non possession de la terre et du bétail.

L'incidence de la pauvreté selon la perception des populations de leur environnement est globalement très élevée. 43.3% des enquêtés pensent que dans leur quartier ou village les gens sont en majorité pauvres et 38.9% estiment qu'ils sont tous pauvres. Cette perception semble décroître avec le degré d'urbanisation de 26.6 % à Nouakchott et 36.8% dans les autres villes à plus de 42% dans le rural.

Croisée avec la wilaya, la perception de la pauvreté généralisée (tous sont pauvres) connaît des grands écarts entre régions de 16.1% à Nouadhibou à 61.4% en Assaba. C'est dans les wilaya de l'Assaba, du Trarza et du Gorgol où l'on perçoit le plus la prévalence de la pauvreté et c'est à Dakhlet Noudhibou où la perception de l'étendue de ce phénomène est la plus faible .

L'incidence perçue de la pauvreté du quartier est plus associée avec le statut d'extrême pauvreté. Ce sont les plus pauvres qui ont tendance à qualifier leur environnement de pauvre.

Cette perception décroît avec le niveau économique c'est à dire avec les quintiles. Moins on est pauvre, moins on pense que les gens de son quartier sont tous pauvres.La majorité des ménages du premier quintile pensent que dans leur quartier tous les gens sont pauvres contre 23.7% des ménages du cinquième quintile.

Par rapport à son propre statut ou situation, la grande majorité de la population se perçoit comme pauvre. 80.6% des gens estiment qu'ils sont pauvres. C'est chez les populations de l'Assaba et du Gorgol où la perception de sa propre pauvreté est la plus affirmée (plus de 90%). Paradoxalement les populations de Nouakchott et de Nouadhibou qui associent le moins la pauvreté à leur voisinage, s'attribuent dans plus de 75% le statut de pauvre.

La perception de sa propre pauvreté est de 10 points plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain. 84.4% de la population rurale se situe elle-même dans la catégorie des pauvres contre 75.4 % chez la population urbaine.

Par ailleurs, cette perception tout comme la perception de l'incidence de pauvreté dans le quartier diminue avec le degré d'urbanisation. Elle est de 75% a Nouakchott, 76.3% dans les autres villes, 80.4% dans le rural fleuve et 86.1% dans le rural autre.

Concernant les actions envisagées pour améliorer la situation, deux solutions semblent se dégager selon les réponses des enquêtés la recherche de l'emploi et l'accès au crédit, tandis que près de 20% n'ont aucune idée de ce qu'il faut faire.

3.3. Fonctionnement et utilité des services sociaux

Eau potable :

Pour 42.1% des ménages l'eau potable n'est pas disponible dans leur quartier ou village. L'accessibilité à l'eau potable est surtout importante en milieu urbain à Nouakchott et dans les autres villes. Les ménages des autres villes ont plus accès à l'eau potable(80.5%) que ceux de Nouakchott (74.7%). L'écart entre les deux zones rurales est faible, mais celui entre elles et les deux zones urbaines est près de 30%.

Les données indiquent une corrélation évidente entre l'accès à l'eau potable et l'urbanisation. 77% des ménages du milieu urbain ont l'eau potable dans leur quartier contre 44.2% des ruraux.

Par rapport aux wilaya, le problème se pose surtout aux ménages du Hodh El Gharbi (20.8%) , du Ghuidimagha (32.5%), du Brakna (41.2%) et de l'Assaba (48.5%).

La corrélation est aussi manifeste entre l'extrême pauvreté et le faible accès à l'eau potable. 55.2 % de cette catégorie n'ont pas accès à l'eau potable contre 48.9% des pauvres et 34.9% des non pauvres. L'accès à l'eau potable augmente avec le niveau économique comme le montre l'analyse par quintile.

Globalement l'approvisionnement en eau a évolué dans le sens de l'amélioration. 43.5% estiment que les changements survenus sont positifs, 28.3% que la situation n'a pas changé et 18.3% qu'elle s'est détériorée.

L'analyse par milieu montre que les populations rurales perçoivent plus positivement les changements survenus 44.5% contre 42.7%. L'utilisation des services d'eau existant est élevée (86.7%), en particulier dans le milieu rural où 94.4% des ménages les utilisent contre 80.7% en milieu urbain.

Les gens sont en général satisfaits de l'approvisionnement en eau potable. Le taux de satisfaction est de 76%. Ce taux est légèrement plus élevé en milieu rural (78.4%) qu'en milieu urbain (73.7%). Par rapport aux zones, la satisfaction est moins exprimée par les populations de Nouakchott (64.4%) et le rural fleuve (66.3%) que par celles des autres villes (87.3%) et du rural autre (85%).

Electricité

L'accès à l'électricité est lui aussi faible. Il n'y a que 25.8% des ménages qui ont ce service dans leur environnement. Entre les deux zones urbaines Nouakchott et les autres villes, on observe un écart significatif en faveur de ces dernières. 64.8% des ménages dans ces villes ont l'électricité dans leur quartier contre 55.1% à Nouakchott.

L'analyse par niveau de pauvreté montre que ce sont les plus pauvres qui ont le plus faible accès à l'électricité. 6.4% d'entre eux ont l'électricité dans leur quartier contre 15% des pauvres et 36.3% des non pauvres.

La lecture des résultats par quintile de dépenses confirme cette tendance. L'électricité existe chez seulement 5.6% du premier quintile, 11.1% du deuxième et 21.1% du troisième. Dans le quatrième et le cinquième quintile ce pourcentage est respectivement de 29.4% et 47.3%.

En général les services de l'électricité se sont améliorés par rapport à la situation antérieure, c'est en tout cas la perception de la majorité des ménages.

Santé

Les hôpitaux et les centres de santé ne sont accessibles qu'à 44.3% des ménages. Ce taux varie selon le milieu, il est de 68.9% pour l'urbain et 26.7% pour le rural.

Là aussi, la situation a évolué positivement vers l'amélioration (42.5% contre 15.1% pour lesquels il y a détérioration). L'amélioration est surtout survenue en milieu rural dont 55.9% des ménages pensent que le fonctionnement des services sanitaires s'est amélioré. Ce pourcentage n'est que de 35.1% en milieu urbain.

La perception de l'amélioration décroît avec le degré d'urbanisation de 32.8% à Nouakchott à 48.4% dans le rural fleuve et 59.4% dans le rural autre.

L'utilisation des services sanitaires des hôpitaux et centres de santé est très importante. En effet, 85.2% des personnes interrogées déclarent que les membres de leur ménage utilisent ces services.

Education

Concernant l'enseignement primaire, le niveau d'accessibilité géographique est satisfaisant selon l'opinion des enquêtés ; 78.6% des ménages disposent d'une école dans leur village ou leur quartier. C'est à Nouakchott où le plus de gens ont accès à l'école (88.2%) suivi des autres villes (82.4%), du rural autre (74.2%) et le rural fleuve (71.6%).

Le taux d'accessibilité à l'école s'accroît avec le niveau économique. Il est de 66.7% chez les extrêmement pauvres, 78.4% chez les pauvres et 83.4% chez les non pauvres. Ce constat d'accroissement de la proximité avec le niveau économique se confirme aussi par la comparaison des résultats par quintile.

Comparativement au passé, le fonctionnement des écoles est mieux perçu actuellement. Pour 45.4% des enquêtés, la situation s'est améliorée et la détérioration n'est mentionnée que par 13.2% des ménages. Le changement positif est plus manifeste en milieu rural (47.7%) qu'en milieu urbain (42.5%) et semble plus associé avec le rural fleuve qu'avec les autres zones. 51% des ménages de cette zone pensent que le service scolaire s'est amélioré contre 45.8% dans le rural autre, 41.1% dans les autres villes et 43.4% à Nouakchott.

Autres services

Les services d'assainissement font défaut avec seulement 13.4% des ménages qui en disposent dans leur quartier ou village. L'essentiel de ces services se trouve en milieu urbain (31.2% contre 0.6% en milieu rural).

Le téléphone n'existe que dans 19.3% des cas, dont l'essentiel à Nouakchott et dans les autres villes. Cependant le pourcentage des ménages dans ces deux zones ayant déclaré disposer de téléphone est respectivement de 43.7% et 49.2%. Pour 38.6% des enquêtés la situation s'est améliorée alors que 4.6% estiment qu'elle s'est détériorée.

L'utilisation du téléphone semble élevée avec 53.2% des ménages qui déclarent utiliser ce service. La satisfaction des services téléphoniques est fortement exprimée 89.4%. La poste n'est présente qu'auprès de 15.7% des ménages essentiellement en milieu urbain. Les services postaux semblent être plus proches des populations des autres villes (53.2%) que de celles de Nouakchott (24.4%).

La proximité des services bancaires est faible, seuls 14.1% des ménages disposent des banques dans leur quartier, ces dernières étant concentrées surtout en milieu urbain.

Pour 43% des ménages, les transports publics existent dans le village ou le quartier. La grande majorité de ces services se trouvent en milieu urbain (76% contre 19.5% en milieu rural). Le problème des transports se pose donc avec acuité beaucoup plus aux populations rurales. Là aussi, on observe une amélioration mesurée par la perception des changements satisfaction : seuls 17.4% des enquêtés estiment qu'il y'a détérioration

Les marchés ouverts, c'est à dire non construits sont accessibles dans le quartier ou le village à 31.7% des ménages enquêtés tandis que 19.5% seulement déclarent l'existence de marchés couverts (construits) dans leur environnement immédiat. Ce sont surtout les populations urbaines qui ont des marchés à proximité.

La perception de l'amélioration des services, du degré d'utilisation et de satisfaction sont tous très élevés. Les non pauvres bénéficient beaucoup de la proximité des marchés en comparaison avec les plus pauvres.

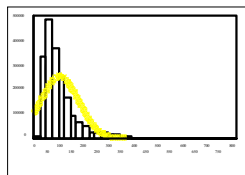
3.4. Mécanismes de solidarité

Sur l'ensemble des chefs de ménages enquêtés, 46% déclarent avoir généralement recours à l'aide. Une forte majorité parmi eux (2/3) déclarent trouver l'aide recherchée. Ceci traduit la forte solidarité qui est fondamentale dans la société mauritanienne, particulièrement plus ressentie en milieu rural qu'en milieu urbain.

Le système de solidarité familiale constitue un refuge ou un filet de sécurité pour les familles. En effet, quand les gens ont besoin d'aide ils s'adressent d'abord à leurs parents (37%) ou vendent leurs biens (31.6%). Ces deux solutions totalisent à elles seules 68.6% des ménages. L'entraide comme moyen de prise en charge sociale au sein de la famille est encore un mécanisme important de redistribution et de lutte contre la pauvreté. Les relations de voisinage sont aussi mises à profit par près de 10% des répondants. Il n'y a que 4.6% qui se tournent vers l'Etat, pourcentage tout de même supérieur à celui des gens qui recourent à la municipalité ou aux associations (moins de 1%).

L'adéquation de la nourriture aux besoins semblent être bonne puisque 59.2% déclarent que les membres de leur ménage mangent suffisamment et 10.3% déclarent manger suffisamment et convenablement, soit un total de 69.5%. Par contre, 30.5% estiment que leur nourriture n'est pas adéquate ni quantitativement ni qualitativement. Ce chiffre est à rapprocher de l'incidence de l'extrême pauvreté calculée dans la première section de ce rapport (31.4%).

**QUATRIEME PARTIE :
DETERMINANTS DE LA PAUVRETE**



Les parties précédentes ont fait un diagnostic descriptif de la pauvreté en Mauritanie ainsi que son évolution au cours des 4 dernières années. La présente partie, quant à elle a pour objet de faire une analyse préliminaire des éléments les plus déterminants du niveau de vie des ménages. A cette fin un modèle économétrique a été conçu pour mieux comprendre les principaux déterminants de la pauvreté.

Encadré 6 : Présentation du modèle

Deux choix sont offerts à l'analyste, dans le cadre de l'établissement du modèle :

- les modèles probabilistes (logit ou probit en fonction des hypothèses sur le terme de l'erreur) pour déterminer la probabilité qu'un ménage, ayant des caractéristiques données, soit localisé dans une strate donnée et,
- un modèle où la variable dépendante est le logarithme des dépenses réelles par tête et où les variables exogènes sont définies par certaines caractéristiques du ménage, ce modèle pouvant être estimé par la méthode des moindres carrés ordinaires.

Chaque modèle a des avantages et des inconvénients : le premier a l'avantage de ne pas faire l'hypothèse implicite que certaines caractéristiques du ménages sont indépendantes du niveau de vie, mais il a l'inconvénient de faire l'hypothèse forte sur les termes de l'erreur ; le second a l'inconvénient de supposer que les caractéristiques du ménage sont indépendantes du niveau de vie, mais il a l'avantage d'utiliser la totalité de la distribution des dépenses réelles per capita.

C'est le second modèle qui est utilisé dans le cadre de cette étude. Ce type de régression est couramment utilisé dans l'estimation du bien être des ménages (Grootaert 1997, dans le cas de la Côte d'Ivoire ; Lachaud 1999, dans le cas de la Mauritanie ; Radwan et Abu Ghaida dans le cas de la Jordanie et Dial 2001, pour la Cote d'ivoire, le Mali et le Sénégal).

Le modèle a été formulé comme suit : $\ln(pce) = \beta * x_i + \varepsilon_i$

Où : pce est la dépense réelle par tête,
 x_i un vecteur des caractéristiques du ménage,
 β les paramètres à estimer et
 ε_i les termes de l'erreur.

Le vecteur x_i des caractéristiques du ménage comporte les variables suivantes :

- La Wilaya de résidence du ménage, **Nouakchott** étant la référence ;
- Le GSE du chef du ménage, les '**salariés publics**' étant la référence ;
- Le niveau d'instruction du chef du ménage, la référence étant les **sans instruction** ;
- Le sexe du chef du ménage, '**Homme**' étant la référence ;
- Le statut d'occupation du logement, la référence étant '**Autres**' ;
- Le groupe d'âge du chef du ménage, la référence étant les **moins de 25 ans** ;
- La taille du ménage ; et
- Le pourcentage de travailleurs dans le ménage.

Les résultats issus de l'estimation économétrique montre que les variables indépendantes expliquent plus de 40% de la variance du logarithme de la dépense réelle par tête, ce qui est tout a fait acceptable dans ce type de modèle ($R^2 = .408$). Ils montrent aussi que c'est la taille du ménage qui a l'effet le plus important, en effet, 28% de la variance de la dépense par tête inexpliquée par le modèle quant on retire la taille du ménage est expliquée si celle-ci est prise en considération dans le modèle. Les variables niveau d'instruction et groupe socioéconomique expliquent respectivement 4.6% et 3.8% de la dépense totale par tête.

On constate que les wilayas se subdivisent en deux groupes ; celles qui ont une dépense par tête supérieure à celle observée à Nouakchott et celles qui en ont une inférieure à celle de la capitale. A D. Nouadhibou et Tiris Zemmour la dépense par tête, toute chose étant égale par ailleurs, est 51.9% et 43.8% supérieure a celle observée a Nouakchott, alors que pour les autres wilayas la dépense per capita est toujours plus faible. Le pourcentage de baisse passant de 21.2% au Hodh El Gharbi a 34.7% pour le Hodh Echarghi.

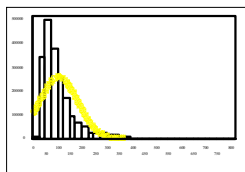
En outre, on constate que le niveau d'instruction du chef du ménage est positivement corrélé au niveau de vie de celui-ci. En effet, les ménages dont le chef est instruit ont une dépense par tête de 21.2%, 39.6%, 76.6% et 69.1% supérieure a celle des ménages dont le chef est sans instruction, respectivement pour les niveaux technique, primaire, secondaire et universitaire. Quant au sexe du chef de ménage il est significatif

Résultats du modèle :

Variable dépendante : logarithme de la dépense par tête

	β	t	Exp(β -1)
Nouakchott	Ref.		
Hodh Echarghi	-0.058	-13.6*	-34.7%
Hodh El Gharbi	-0.551	-126.1*	-21.2%
Assaba	-0.580	-126.6*	-20.6%
Gorgol	-0.590	-121.6*	-20.4%
Brakna	-0.394	-89.3*	-24.8%
Trarza	-0.468	-117.5*	-23.0%
Adrar	-0.121	-16.9*	-32.6%
D.Nouadhibou	0.343	62.7*	51.9%
Tagant	-0.329	-46.0*	-26.5%
Guidimakha	-0.483	-92.1*	-22.7%
T. Zemmour	0.174	20.0*	43.8%
Inchiri	0.021	1.5	37.6%
Salariés du secteur public	Ref.		
Salariés du secteur privé	-0.057	-9.5*	-34.7%
Indépendants agricoles	-0.265	-53.4*	-28.2%
Indépendants non agricoles	-0.004	-0.8	-36.7%
Aides familiaux	-0.029	-4.5*	-35.7%
Chômeurs	-0.160	-29.9*	-31.4%
Inactifs	-0.105	-20.2*	-33.1%
Sans instruction	Ref.		
Primaire	0.153	39.6*	42.9%
Secondaire	0.338	76.6*	51.6%
Universitaire	0.521	69.1*	61.9%
Technique	0.301	21.5*	49.7%
Autres et logé par employeur	Ref.		
Propriétaire	0.165	42.0*	43.4%
Locataire	0.143	32.6*	42.4%
Homme	Ref.		
Femme	-0.052	-18.1*	-34.9%
Moins de 25 ans	Ref.		
26-40 ans	0.012	2.0**	37.2%
41-50 ans	0.093	16.0*	40.4%
51-65 ans	0.143	24.2*	42.4%
Plus de 65 ans	0.212	33.5*	45.5%
Pourcentage de travailleurs dans le ménage	0.000	0.8	36.8%
Taille du ménage	-0.076	-241.3*	-34.1%
Constante	11.960	1472.3	
R ² ajusté	0.408		
F (sig)	6716 (000)		
*significatif au seuil de 1%			
** significatif au seuil de 5%			
Nombre d'observations	5865		

ANNEXES



Annexe 1 : Méthodologie de l'enquête

1. Echantillonnage :

L'EPCV est une enquête par sondage à deux degrés qui touche un échantillon de 6000 ménages répartis entre 240 districts de recensement. Cet échantillon couvre toutes les wilayas du pays.

1.1. Base de sondage

La base de sondage est constituée de la liste des districts de recensements (DR) issue de la cartographie du Recensement Administratif National à Vocation Etat Civil (RANVEC) de 1996. La liste des DRs de ce recensement a été mise à jour avant le tirage de l'échantillon des unités primaires(DR).

Toutefois, l'utilisation de cette base a aussi impliqué une opération préalable de dénombrement des DRs - échantillon afin d'actualiser les listes de ménages habitant dans ces DRs.

1.2. Détermination de la taille de l'échantillon :

La taille de l'échantillon doit répondre aux contraintes suivantes :

- produire des résultats significatifs au niveau des wilayas;
- minimiser le coût de la collecte tout en fournissant des informations de qualité;
- répondre à l'impératif de l'échéance de la mise en place de réduction de la pauvreté.

En prenant en considération tout ceci, la taille de l'échantillon a été fixée à 6000 ménages. L'échantillon est réparti entre les wilaya proportionnellement à leur population (voir le tableau).

Le tirage est effectué indépendamment dans chaque wilaya faisant d'elle une strate distincte

Afin d'assurer la représentativité des résultats par wilaya, on a procédé à une augmentation de la taille de l'échantillon dans certaines wilayas faiblement peuplées.

Tableau 1 : Répartition de l'échantillon selon les wilayas

Willaya	DR	Ménages échantillons
Hodh El Charghi	21	525
Hodh El Gharbi	18	450
Assaba	19	475
Gorgol	19	475
Brakna	20	500
Trarza	18	450
Adrar	12	300
Dakhlet Nouadhibou	13	325
Tegant	12	300
Guidimagha	16	400
Tirs Zemmour	11	275
Inchiri	5	125
Nouakchott	56	1400
Ensemble	240	6000

1.3. Méthode et formule de tirage

Au premier degré le tirage se fait, dans chaque wilaya, proportionnellement à la taille des DR. Le nombre de ménages-échantillons a été fixé à 25 par DR.

L'effectif des DRs à tirer dans chaque strate se fait selon la formule :

$$(1) n_h = N_h / 25$$

Où N_h est le nombre de ménages-échantillon de la strate h . Les DRs sont tirés avec une probabilité proportionnelle à leur taille :

$$(2) p1_i = n_h \times M_i / M_h$$

Où M_i est la taille du DR i selon la base de sondage et ;

M_h est la somme de l'ensemble des DRs de la strate h .

Au deuxième degré, on tire 25 ménages par DR, plus 5 ménages supplémentaires dit de remplacement en cas de problème pour un ménage sélectionné d'être enquêté (refus, départ du ménage, bâtiment sans logement, adresse non trouvée, etc.,). Le tirage se fait d'une façon aléatoire simple.

Les ménages sont sélectionnés suivant la probabilité :

$$(3) p2_i = 25 / M'_i$$

Où M'_i est la taille du DR i issue de l'opération de dénombrement.

Le coefficient d'extrapolation qui donne le poids de chaque ménage au sein de la population totale est égal à l'inverse du produit de probabilité de sélection du DR (2) et celle de sélection du ménage (3) selon la formule suivante :

$$(4) p_{ih} = p1_i \times p2_i$$

L'inverse de cette probabilité :

$$(5) 1 / p_{ih}, \text{ correspond au poids du ménage } i \text{ dans la strate } h.$$

2. Supports de collecte

Le questionnaire utilisé pour l'EPCV 2000-2001 tient compte des priorités en matière de données à collecter et permet d'assurer la comparabilité des résultats avec ceux de l'enquête intégrale de 1995-1996.

Les concepts et les définitions sont restés similaires afin d'éviter que les écarts éventuels entre les outputs des deux enquêtes soient dus à un changement de méthode plus qu'à une réelle évolution des indicateurs.

Le processus d'élaboration du questionnaire a débuté par une évaluation du questionnaire de l'enquête intégrale de 1995/1996 dans le but d'aboutir à une version plus adaptée. En outre, une section réservée au capital social a été introduite pour la première fois.

La version finale du questionnaire a été validée par le Groupe d'Analyse et de Suivi de la Pauvreté (GASP) après de larges discussions. Elle comprend 11 sections dont le contenu est décrit dans le tableau 2.

Pour bien appréhender les dépenses des ménages, un carnet a été élaboré permettant le relevé quotidien de ces dépenses ainsi que de l'autoconsommation pendant une période d'observation de deux semaines successives

Tableau 2 : Contenu du questionnaire

Intitulé de la section	Contenu
i)- Renseignements sur le ménage	Localisation et identification du ménages.
ii)-Identification des membres du ménage	Sexe, âge, lien de parenté, situation matrimoniale, nationalité, durée d'absence,...
iii)- Education	Accès à l'école, dépenses pour l'éducation, niveau scolaire, diplôme, raisons de non fréquentation, nombre d'années de redoublement,...
vi)- Santé	Vaccination, accès aux soins médicaux, dépenses pour la santé, lieu de consultation, raisons de consultation,...
v)-Emploi :	Statut d'occupation, activité principale, activité secondaire, recherche de travail, emploi de temps, salaires et avantages,..
vi)- Migration	Lieu de résidence, raison de migration, intention de migration, durée de résidence...
vii)- Logement	Type d'habitation, statut d'occupation, dépenses liées au logement, équipements et accessoires,...
viii)- Agriculture	Actifs agricoles, récolte et vente des produits, dépenses liées à l'agriculture, auto-consommation,...
ix)- Dépenses du ménage	Dépenses occasionnelles, dépenses courantes,...
x)- Transferts de revenus	Transferts effectués par le ménage, transferts reçus par le ménage, transferts divers, autres revenus....
xi)- Crédits, avoirs et épargne.	Crédits, avoirs et biens de consommation durable, épargne,...
xii)- Capital social	Participation aux activités d'utilité publique ou communautaire, perception de la pauvreté, fonctionnement et qualité des services d'utilité publique, mécanisme de solidarité.

3. Organisation de la collecte

L'EPCV 2000 se réalise en deux phases (ou deux passages) de trois mois chacune. Les travaux de collecte des données sur le terrain de la première phase ont été confiés à quatorze équipes réparties entre toutes les wilayas.

Chaque équipe est composée de trois à quatre enquêteurs supervisés par un contrôleur chargé de veiller à la qualité et à la bonne marche du travail.

Les équipes sont autonomes et dotées des moyens nécessaires à la réalisation des travaux de collecte (véhicules, carburant, documents,...).

Des missions de contrôle sur le terrain ont été effectuées régulièrement par les cadres de l'Office National de la Statistique et du Commissariat aux Droits de l'Homme, à Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion (CDHLCPI).

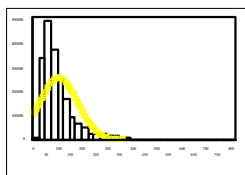
La collecte sur le terrain comporte deux tâches principales : le remplissage du questionnaire et celui du carnet de dépenses. Le questionnaire est appliqué en deux visites. La première visite est consacrée à l'identification du ménage et ses membres et au remplissage de sections relatives aux caractéristiques individuelles (composition du ménage, éducation, santé, emploi, migration). La deuxième visite quand à elle porte sur le remplissage du reste du questionnaire.

Le remplissage du carnet de dépense se fait en rendant des visites régulières tous les deux ou trois jours aux ménages sélectionnés pendant deux semaines.

Afin d'exhorter les ménages à collaborer franchement et efficacement avec les équipes, une campagne de sensibilisation a été menée et a permis d'expliquer les objectifs de l'opération ainsi que son importance pour la mise en place d'actions visant l'amélioration des conditions de vie.

La saisie informatique des données collectées est centralisée au niveau de Nouakchott. Deux équipes de 10 agents ont fait la rotation pendant trois mois pour assurer la saisie de données.

En outre, des tests de cohérence et d'exhaustivité ont été élaborés et appliqués dans le but d'apurer le fichier des données.



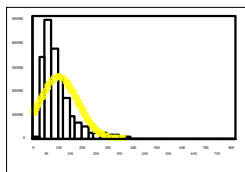
Annexe 2 : Prix régionaux et coefficients de pondération

i)- Indices des prix régionaux

Wilayas	Base Nouakchott
Hodh Charghi	93.8
Hodh El Gharbi	96.3
Assaba	104.2
Gorgol	89.1
Brakna	92.3
Trarza	104.9
Adrar	96.7
D. Nouadhibou	102.8
Tagant	97.9
Guidimagha	88.5
Tiris Zemmour	97.9
Inchiri	99.8
Nouakchott	100.0

ii)-Coefficients de pondérations

Produit et code	Pondération
Riz 55	16.83%
Mais 56	0.31%
Sorgo 57	2.97%
Mil 58	1.64%
Blé 59	1.91%
Fraie de ble 63	6.11%
Pain 65	5.53%
Pate alimentaire 66	4.26%
Céréales et produits céréaliers	39.57%
Poulet 99	1.86%
Bœuf 101	4.24%
Mouton/chevre 102	6.79%
Chameaux 103	11.94%
Viandes	24.83%
Pomme de terre 69	0.97%
Haricot 72	1.72%
Arachide 73	1.29%
Tomate 86	1.45%
Oignon 87	2.01%
Carotte 88	0.99%
Œufs 107	0.12%
Lait 108	1.55%
Lait en poudre 109	2.84%
Huile végétal 112	4.13%
Sucre 114	9.64%
Thé condi. 119	8.42%
Sels 130	0.44%
Autres produits alimentaires	35.59%
Ensemble	100%



Annexe 3 : Indicateurs socio-économiques et de pauvreté

	Milieu de résidence			National
	Urbain		Rural	
	Nouakchott	Autres villes		
Démographie et santé (Source : EDSM 2000)				
Taux de mortalité (pour mille naissances)				
Infantile (0 à 1 an)				74.5
Infanto-juvenile (0 à 4 ans)				112.2
juvenile (1 à 4 ans)				40.8
Couverture vaccinale (en %)				
Enfants de 12 à 23 mois qui ont reçu tous les vaccins ^a	36.2	41.1	27.4	31.9
Masculin				30.3
Féminin				33.6
Enfants de 12 à 23 mois n'ayant reçu aucun vaccin	10.2	9.1	18.9	15.0
Masculin				15.6
Féminin				14.4
Fécondité				
Indice synthétique de fécondité	4.3	4.3	5.0	4.7
Santé de la reproduction				
Soins prénatals (en % de femmes de 15 à 49 ans ayant une naissance au cours de la dernière année) ^b	83.8	85.0	49.8	64.6
Assistance à l'accouchement par des personnels formés ^c	92.0	81.9	33.3	56.9
Pratique de la contraception par les femmes (en %)	13.1	9.6	0.6	5.1
Alphabétisation (en %)				
Alphabétisation de personnes de 15 ans et plus	77.3	72.7	44.6	57.2
Masculin	82.8	78.5	50.4	62.9
Féminin	71.7	67.3	39.0	51.6
Eau (en % des ménages)				
Accès à l'eau potable ^d	99.7	75.4	22.1	50.4
Raccordement à un robinet intérieur	21.9	32.8	6.9	15.0
Electricité				
Pourcentage des ménages dont la source d'éclairage est l'électricité	36.1	49.5	1.5	18.1
Sanitaire (en % des ménages)				
Ménage disposant d' un système sanitaire d'évacuation ^f	65.9	63.0	19.6	38.0
Energie pour la cuisine (en % des ménages)				
Utilisation du gaz pour la cuisine	47.1	49.4	14.0	28.1
Pauvreté				
Incidence de la pauvreté (%)	25.1	25.7	61.2	46.3
Profondeur de la pauvreté (%)	6.1	6.5	24.1	17.0
Severité de la pauvreté (%)	2.0	2.2	12.1	8.2
Indice de Gini	0.346	0.357	0.367	0.390

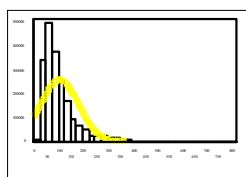
a Enfants de 12 à 23 mois qui ont reçu le BCG, les trois doses de Dicoq, les trois doses de Polio et la dose de rougeole

b Soins prénatals donne soit par un médecin, une infirmière/sage femme ou une matrone ou accoucheuse formées

c Pourcentage des femmes ayant été assistées à l'accouchement par un médecin, une infirmière/sage femme ou accoucheuse formée

d L'eau est défini ici comme provenant d'un robinet (à domicile ou fontaine), d'un puits protégé, d'une source protégée ou d'un forage, y compris les revendeurs d'eau

f Les moyens sanitaires d'évacuation des excréments comprennent: chasse d'eau avec égouts ou fosses septiques et latrines d'évacuation.



Annexe 4 : Tableaux statistiques

1. Population

Tableau A4.1 : taille moyenne du ménage selon le lieu de résidence

Lieu de résidence	Nouakchott	Autres Villes	Rural Fleuve	Rural Autre	Ensemble
Taille	6.3	6.4	7.9	6.2	6.5

Tableau A4.2 : Taille moyenne du ménage selon les wilayas

Wilaya	Hodh Charghi	Hodh Gharbi	Assaba	Gorgol	Brakna	Trarza	Adrar	NDB	Tagant	Guidimakha	T. Zemmour	Inchiri	Nouakchott
Taille	6.4	5.6	6.6	7.8	7	6.4	5.7	6.1	8.4	5.8	6.5	6.3	6.2

Tableau A4.3 : Taille moyenne du ménage selon le degré de pauvreté

	Extrême pauvre	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Taille	8.3	7.3	5.7	6.5

Tableau A4.4 : Taille moyenne du ménage selon les quintiles de dépenses

	1	2	3	4	5	Ensemble
Taille	8.7	7.4	7.0	6.1	4.8	6.5

Tableau A4.5 : Taille moyenne du ménage selon les groupes socio-économiques

Groupe socio-économique	salaries publics	Salaries du secteurs privées	Indépendants agricoles	Indépendants non agricole	Aides familiaux et autres occupés	Chômeurs	Inactifs	Ensemble
Taille	6.9	6.3	7.2	6.2	5.4	6.6	6.3	6.5

Tableau A4.6 : Taille moyenne du ménage selon les groupes socio-économiques

Groupe socio-économique	Salariés Urbains	Indépendant de Nouakchott	Autres de Nouakchott	Indépendant de Villes	Autres de Villes	Agriculteur de Rural Fleuve	Non Agriculture de Rural Fleuve	Agriculteur de Rural Autre	Non Agriculteur de Rural Autre	Ensemble
Taille	6.6	5.6	6.3	6.2	6.6	8.3	7.3	6.4	6.0	6.5

Tableau A4.7 : Répartition des femmes chef de ménage selon le lieu de résidence

Lieu de résidence	Nouakchott	Autres Villes	Rural Fleuve	Rural Autre	Ensemble
Proportion des femmes chef	23.1	21.5	18.5	19.4	20.5
% des femmes chef de ménage	28.2	17.4	16.7	37.6	100

Tableau A4.8 : Répartition des femmes chefs de ménage selon les wilayas

Wilaya	Hodh Charghi	Hodh Gharbi	Assaba	Gorgol	Brakna	Trarza	Adrar	NDB	Tagant	Guidi-makha	T. Zemmour	Inchiri	Nouakchott
Proportion des femmes chefs de ménage	18	18.4	20.5	17.2	20.2	24.8	25	15.7	23.2	15.4	13.4	17.5	23.1
% des femme chef de ménage	8.9	8.9	7.9	6.7	9.8	15.3	2.8	3.2	2.6	4.5	0.9	0.4	28.2

Tableau A4.9: Répartition des femmes chefs de ménages selon le degré de pauvreté

	Extrême pauvre	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Proportion des femme chefs de ménage	18.7	21.8	21.0	20.5
% des femmes chefs de ménages	22.5	14.9	62.6	100.0

Tableau A4.10 : Répartition des femmes chefs de ménage les quintiles de dépenses

	1	2	3	4	5	Ensemble
Proportion des femmes chef	17.4	21.3	20.0	23.4	19.8	20.5
% des femmes chef de ménage	12.8	18.3	18.2	24.5	26.2	100.0

Tableau A4.11: Répartition des femmes chefs de ménage selon les groupes socio-économiques

Groupe socio-économique	Salariés secteur public	Salariés secteur privé	Indépendants agricoles	Indépendants non agricoles	Aides familiaux et autres occupés	Chômeurs	Inactifs	Ensemble
Proportion des femmes chefs de ménage	3.7	2.2	15.2	10.5	25.7	10.9	50.5	20.5
% des femmes chefs de ménages	1.5	0.7	20.2	12.2	5.6	4.9	55.0	100.0

Tableau A4.12: Répartition des femmes chefs de ménage selon les groupe socio-économiques (classification 1996)

	Salariés Urbains	Indépendant de Nouakchott	Autres de Nouakchott	Indépendant de Villes	Autres de Villes	Agriculteur de Rural Fleuve	Non Agriculteur de Rural Fleuve	Agriculteur de Rural Autre	Non Agriculteur de Rural Autre	Ensemble
Proportion des femmes chefs de ménage	3.7	18.3	38.6	14.1	33.2	14.5	23.6	14.5	22.2	20.5
% des femmes chefs de ménages	2.0	5.4	21.6	3.2	13.5	7.3	9.4	10.3	27.3	100.0

2. Alphabétisation

Tableau A4.13 : Taux d'alphabétisation selon le lieu de résidence

Sexe	Nouakchott	Autres Villes	Rural Fleuve	Rural Autre	Ensemble
Masculin	82.84	78.49	46.84	52.49	62.94
Féminin	71.73	67.33	35.07	41.27	51.6
Ensemble	77.31	72.66	40.88	46.79	57.18

Tableau A4.14 : Taux d'alphabétisation selon les wilaya

Sexe	Hodh Charghi	Hodh Gharbi	Assaba	Gorgol	Brakna	Trarza	Adrar	NDB	Tagant	Guidimagha	T. Zemmour	Inchiri	NKC	Ensemble
Homme	61.41	45.7	52.52	42.03	47.83	73.1	71.94	88.78	72.21	36.44	85.95	77.82	82.84	62.94
Femme	46.41	36	40.63	30.94	38.6	57.8	63.15	81.82	63.46	26.46	75.87	72.4	71.73	51.6
Ensemble	53.71	40.9	46.28	36.4	43.19	64.9	67.47	85.34	67.7	31.63	80.99	74.99	77.31	57.18

Tableau A4.15 : Taux d'alphabétisation selon le sexe et le degré de pauvreté

Sexe	Extrême pauvre	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Masculin	42.8	55.8	75.7	62.9
Féminin	33.0	46.0	63.3	51.6
Ensemble	37.8	50.9	69.4	57.2

Tableau A4.16 : Taux d'alphabétisation selon le sexe et les groupes socio-économiques

Groupe socio-économique	salariés secteurs publics	Salariés du secteurs privées	Indépendants agricoles	Indépendants non agricole	Aides familiaux et autres occupés	Chômeurs	Inactifs	Ensemble
Masculin	88.5	79.9	40.0	70.9	61.0	66.3	69.8	62.9
Féminin	77.8	71.0	30.2	57.7	50.4	59.6	56.1	51.6
Ensemble	83.4	75.7	35.1	64.3	55.4	62.8	62.4	57.2

Tableau A4.17 : Taux d'alphabétisation selon le sexe et les groupes socio-économiques (classification 1996)

Sexe	Salariés Urbains	Indépendant		Autres		Non		Non		Ensemble
		de Nouakchott	Autres de Nouakchott	Indépendant de Villes	Autres de Villes	Agriculteur de Rural Fleuve	Agriculteur de Rural Fleuve	Agriculteur de Rural Autre	Agriculteur de Rural Autre	
Homme	87.1	80.4	81.6	78.9	73.4	38.6	58.0	37.5	62.0	62.9
Femme	78.5	67.4	70.4	69.0	61.4	28.7	43.9	28.5	48.5	51.6
Ensemble	83.0	74.2	75.7	73.9	66.9	33.5	50.9	33.1	55.0	57.2

3. Santé

Tableau A4.18 : Raison de non vaccination selon le lieu de résidence

Raison de non vaccination	Nouakchott	Autre ville	Rural Fleuve	Rural Autre	Ensemble
Pas utile	36.96	35.02	1.47	2.1	5.34
Pas de moyen	12.92	1.34	3.55	21.49	15.63
Pas de structure	.	.	35.76	37.73	33.47
Structure loin	.	11.92	29.11	20.18	20.93
Rupture de stock	9.21	4.77	2.8	4.08	4.07
Autre	40.92	46.94	27.31	14.41	20.55
Total	100	100	100	100	100

Tableau A4.19 : Lieu de la consultation selon le lieu de résidence

Lieu de consultation	Nouakchott	Autre ville	Rural Fleuve	Rural Autre	Ensemble
Tradipraticien	4.06	2.56	2.76	1.44	2.37
Entourage	0.31	1.04	0.4	2.63	1.54
Unité de santé	15.07	2.28	18.43	29.23	20.07
Poste de santé	10.07	3.03	31.72	10.57	12.48
Centre de santé	29.37	24.64	25.95	35.33	30.83
Hôpital	24.37	52.82	14.18	14.42	22.99
Clinique privée'	13.82	5.84	0.62	3.19	5.37
Pharmacie	2.86	0.68	.	1.32	1.31
Autre	0.07	7.12	5.93	1.87	3.05
Total	100	100	100	100	100

Tableau A4.20 : Raison de non utilisation des services médicaux selon le lieu de résidence

Raison de non utilisation	Nouakchott	Autre ville	Rural Fleuve	Rural Autre	Ensemble
Pas nécessaire	97.33	94.62	91.29	83.44	90.43
Trop cher	2.36	4.55	4.09	9.99	5.9
Trop éloigné	0.05	0.14	0.93	2.06	1
Pas de structure	.	0.13	3.04	3.32	1.93
Pas de personnel	0.01	0.12	0.34	0.35	0.23
Autre	0.25	0.43	0.31	0.84	0.51
Total	100	100	100	100	100

Tableau A4.26 : Raisons de la consultation selon les wilayas

Raison	Hodh Charghi	Hodh Gharbi	Assaba	Gorgol	Brakna	Trarza	Adrar	NDB	Tagant	Guidimagha	T. Zem-mour	Inchiri	Nouakchott
Maladie	93.13	94.4	62.77	84.23	92.86	84.8	71.96	83.75	67.82	91.05	65.93	84.32	76.73
Blessure	4.36	4.48	34.96	12.03	2.86	11	9.64	2.91	13.23	8.95	19.36	9.3	18.25
Examen	1.05	0.68	1.17	0.57	0.53	3.01	12.02	8.67	11.82	.	1.8	5.41	1.91
Vaccination	0.63	.	.	0.53	0.53	.	3	0.29
Soin prénatal	0.83	0.45	1.09	2.13	2.95	0.45	3.38	2.23	3.6	.	10.09	.	2.67
Soin postnatal	.	.	.	0.51	0.28	0.73	.	2.45	3.52	.	2.82	0.97	0.15
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau A4.27 : Distance parcourue pour se rendre au lieu de la consultation selon les wilayas

Distance	Hodh Charghi	Hodh Gharbi	Assaba	Gorgol	Brakna	Trarza	Adrar	NDB	Tagant	Guidimagha	T. Zem-mour	Inchiri	Nouakchott
Moins de 5 Km	68.39	58.1	57.35	61.7	65.57	66.1	65.39	79.53	68.36	62.58	100	78.59	100
Moins de 10 Km	81.33	60.7	61.16	66.21	79.46	69.4	65.39	84.26	77.13	84.86		80.54	
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau A4.28 : Taux de vaccination selon le degré de pauvreté (%)

Vaccination	Extrême pauvre	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Oui	95.7	97.0	97.9	96.9
Non	4.4	3.0	2.2	3.1
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

Tableau A4.29 : Structure de santé consulté par les malades selon le degré de pauvreté (%)

Lieu de la consultation	Extrême pauvre	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Tradipraticien	3.8	0.6	2.4	2.4
Entourage	2.0	2.0	1.4	1.5
Unité de santé	31.5	22.9	17.1	20.1
Poste de santé	18.6	17.1	10.4	12.5
Centre de santé	29.5	31.3	31.0	30.8
Hôpital	9.6	20.6	26.3	23.0
Clinique privée	2.4	2.1	6.6	5.4
Pharmacie	0.6	1.3	1.5	1.3
Autre	2.0	2.1	3.4	3.1
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

Tableau A4.30 : Taux d'accès géographique aux soins de santé selon le degré de pauvreté (%)

Distance	Extrême pauvre	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Moins de 5 Km	72.3	64.7	74.6	73.0
Moins de 10 km	78.6	74.7	80.9	79.8

Tableau A4.31 : Taux de vaccination selon les quintiles des dépenses (%)

Vaccination	1	2	3	4	5	Ensemble
Urbain						
Oui	98.6	99.5	99.9	99.0	98.7	99.1
Non	1.4	0.5	0.1	1.0	1.3	0.9
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Rural						
Oui	94.4	95.9	96.0	95.3	97.0	95.7
Non	5.6	4.1	4.0	4.7	3.0	4.3
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Tableau A4.32 : Taux d'accès géographique aux soins de santé moderne selon les quintiles de dépenses (%)

Distance	1	2	3	4	5	Ensemble
Moins de 5 Km	70.2	69.1	74.0	73.4	71.9	73.0
Moins de 10 km	78.4	76.6	81.3	79.1	80.2	79.8

Tableau A4.38 : Structure de santé consultée par les malades selon les groupes socio-économiques (%) (classification 1996)

Structure de santé	Salariés Urbains	Indépendant de Nouakchott	Autres de Nouakchott	Indépendant de Villes	Autres de Villes	Agriculteur de Rural Fleuve	Non Agriculteur de Rural Fleuve	Agriculteur de Rural Autre	Non Agriculteur de Rural Autre	Ensemble
Tradipraticien	5.4	2.8	2.7	2.5	2.8	1.0	4.7	0.6	1.8	2.4
Entourage	0.7	.	0.4	1.9	0.5	0.8	.	3.8	2.2	1.5
Unité de santé	7.9	4.2	20.0	1.3	3.6	24.5	12.1	30.2	28.8	20.1
Poste de santé	5.7	5.8	12.3	3.8	3.4	34.5	28.8	12.5	9.7	12.5
Centre de santé	31.2	38.9	23.4	24.5	24.6	26.6	25.2	42.2	32.4	30.8
Hôpital	35.0	33.1	23.9	47.9	52.7	6.9	21.8	5.0	18.5	23.0
Clinique privée	12.5	8.3	15.0	7.4	3.9	.	1.3	3.1	3.2	5.4
Pharmacie	1.1	6.9	2.3	1.9	0.3	.	.	0.4	1.7	1.3
Autre	0.6	.	.	9.1	8.3	5.7	6.2	2.3	1.7	3.1
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Tableau A4.39 : Taux d'accès géographique aux soins de santé modernes selon les groupes socio-économiques (%) (classification 1996)

Distance	Salariés Urbains	Indépendant de Nouakchott	Autres de Nouakchott	Indépendant de Villes	Autres de Villes	Agriculteur de Rural Fleuve	Non Agriculteur de Rural Fleuve	Agriculteur de Rural Autre	Non Agriculteur de Rural Autre	Ensemble
Moins de 5 Km	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	69.4	49.3	46.1	60.4	73.0
Moins de 10 km	79.5	64.5	64.7	66.7	79.8

4. Emploi

Tableau A4.40 : Taux de chômage selon le lieu de résidence

Sexe	Nouakchott	Autres villes	Rural Fleuve	Rural Autre
Masculin	33.85	31.77	16.16	22.67
Féminin	48.58	46.01	21.63	28.83
Ensemble	38.80	37.45	18.60	24.98

Tableau A4.41 : Taux d'activité selon le lieu de résidence

Sexe	Nouakchott	Autres villes	Rural Fleuve	Rural Autre
Masculin	74.88	74.07	84.13	80.64
Féminin	38.54	39.26	55.41	39.85
Ensemble	56.87	54.71	68.33	58.27

Tableau A4.42 : Taux de chômage selon la wilaya

Sexe	Hodh Charghi	Hodh Gharbi	Assaba	Gorgol	Brakna	Trarza	Adrar	NDB	Tagant	Guidimagha	T. Zem- mour	Inchiri	Nouakchott
Masculin	17.93	22.2	41.65	10.95	19.18	18.4	54.567	30.838	22.42	18.46	32.496	59.563	33.85
Féminin	26.17	42.8	27.94	16.14	24.46	27.1	82.392	63.603	33.36	22.24	74.707	72.364	48.58
Ensemble	21.28	29.7	35.7	12.99	21.79	20.6	63.876	41.512	26.512	20.28	46.654	65.305	38.8

Tableau A4.43 : Taux d'activité selon la wilaya

Sexe	Hodh Charghi	Hodh Gharbi	Assaba	Gorgol	Brakna	Trarza	Adrar	NDB	Tagant	Guidimagha	T. Zem- mour	Inchiri	Nouakchott
Masculin	77.1	82.3	84.53	89.38	80.3	68.2	68.009	80.812	65.789	90.87	78.349	72.706	74.88
Féminin	43.2	38.9	51.66	50.53	59.62	16.2	27.376	39.594	30.656	76.41	39.324	51.149	38.54
Ensemble	58.47	58.5	66.23	68.66	68.57	37.7	45.443	60.346	46.05	83.28	58.782	61.148	56.87

Tableau A4.44 : Taux de chômage selon le degré de pauvreté (%)

Sexe	Extrême pauvre	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Homme	20.3	27.3	28.0	25.7
Femme	20.6	34.8	42.4	34.0
Ensemble	20.4	31.0	33.2	28.9

Tableau A4.45 : Taux d'activité selon le degré de pauvreté (%)

Sexe	Extrême pauvre	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Homme	83.0	78.3	76.7	78.6
Femme	50.7	42.0	58.7	42.7
Ensemble	65.3	58.7	67.7	59.4

Tableau A4.46 : Taux de chômage selon le sexe et les quintiles de dépenses

Sexe	1	2	3	4	5	Ensemble
Homme	16,7	26,0	27,9	30,5	26,7	25.7
Femme	18,0	30,1	36,5	39,7	47,7	33,9
Ensemble	17,2	27,7	31,1	33,8	34,2	28.9

Tableau A4.47 : Taux de chômage selon le sexe les groupes socio-économiques (%)

Sexe	Salaries		Aides			Chômeurs	Inactifs	Ensemble
	salaries du secteurs publics	du secteurs privées	Indépendants agricoles	Indépendants non agricole	familiaux et autres occupés			
Homme	20.2	18.1	10.5	13.7	11.0	83.6	46.9	25.7
Femme	50.5	40.4	17.1	29.7	20.3	68.3	57.0	33.9
Ensemble	29.7	23.7	13.4	19.3	15.1	78.6	51.2	28.9

Tableau A4.48 : Taux d'activité selon le sexe les groupes socio-économiques (%)

Sexe	Salaries		Aides			Chômeurs	Inactifs	Ensemble
	salaries du secteurs publics	du secteurs privées	Indépendants agricoles	Indépendants non agricole	familiaux et autres occupés			
Homme	76.1	80.8	88.3	84.2	82.8	84.5	56.1	78.6
Femme	39.5	33.3	60.5	42.0	55.9	37.7	27.1	42.7
Ensemble	58.9	59.4	73.4	62.3	68.2	59.9	38.7	59.4

Tableau A4.49 : Taux d'activité selon le sexe les groupes socio-économiques (%) (classification 1996)

Sexe	Salariés Urbains	Indépendant		Indépendant de Autres Villes	Autres de Autres Villes	Agriculteur de Rural Fleuve	Non Agriculteur de Rural		Agriculteur de Rural Autre	Non Agriculteur de Rural Autre	Ensemble
		de Nouakchott	Autres de Nouakchott				Fleuve	Autre			
Homme	77.3	84.8	68.9	81.1	67.0	88.6	77.7	89.9	75.0	78.6	
Femme	37.0	51.5	35.3	44.9	36.2	64.7	43.1	57.6	30.1	42.7	
Ensemble	58.7	69.1	51.0	61.8	48.7	75.6	58.3	72.7	50.0	59.4	

5. Logement

Tableau A4.50 : Type de domicile principal selon le lieu de résidence

Type	Nouakchott	Autres villes	Rural Fleuve	Rural Autre	Ensemble
Tente	0.8	3.12	8.57	14.91	8.25
Case	6.64	2.31	13.45	23.75	14
Baraque	17.87	11.19	6.48	7.14	10.38
Maison en banco	0.21	25.05	56.99	41.29	31.23
Maison en pierres	0.03	6.22	0.32	2.36	2.04
Maison en ciment	63.87	51.79	13.88	10.54	31.34
Appartement/chambre	10.57	0.33	0.31	.	2.76
Total	100	100	100	100	100

Tableau A4.51 : statut d'Occupation actuel selon le lieu de résidence

Statut	Nouakchott	Autres villes	Rural Fleuve	Rural Autre	Ensemble
Propriétaire	40.05	73.73	93.27	94.9	77.36
Locataire	32.21	16.03	4.85	3.11	12.86
Loge gratuitement	6.83	6.12	1.82	1.78	3.77
Appropriation	20.71	1.23	.	0.06	5.41
Log, employeur	0.21	2.88	0.06	0.14	0.6
Total	100	100	100	100	100

Tableau A4.52 : Type de domicile antérieur selon le lieu de résidence

Type	Nouakchott	Autres villes	Rural Fleuve	Rural Autre	Ensemble
Tente	1.42	5	20.97	36.5	12.52
Case	3.33	8.91	13.78	15.43	7.98
Baraque	15.28	8.34	0,00	6.78	11.28
Maison en banco	4.47	19.67	59.23	36.52	17.7
Maison en pierres	1.39	7.63	2.76	1.41	2.44
Maison en ciment	55.4	50.27	3.26	3.07	38.14
Appartement/chambre	18.72	0.18	.	0.29	9.93
Total	100	100	100	100	100

Tableau A4.53 : statut d'occupation antérieur selon le lieu de résidence

Statut	Nouakchott	Autres villes	Rural Fleuve	Rural Autre	Ensemble
Propriétaire	20.87	31.01	75.69	81.41	41.34
Locataire	62.73	48.48	14.87	9.35	43.84
Loge gratuitement	8.1	16.72	9.44	9.08	9.81
Appropriation	6.62	0.64	.	.	3.58
Log, employeur	1.67	3.16	.	0.17	1.43
Total	100	100	100	100	100

Tableau A4.54 : Raisons de déménagement selon le lieu de résidence

Raisons	Nouakchott	Autres villes	Rural Fleuve	Rural Autre	Ensemble
Raisons familiales	17.29	20.43	17.96	24.57	19.88
Raisons de coût	23.13	24.54	2.76	16.61	20.88
Raisons de travail	22.54	24.08	10.44	16.97	20.83
Autre	37.04	30.94	68.84	41.85	38.42
Total	100	100	100	100	100

Tableau A4.55 : Principal source d'approvisionnement en eau potable selon le lieu de résidence

Source	Nouakchott	Autres villes	Rural Fleuve	Rural Autre	Ensemble
Robinet intérieur	17.12	24.86	0.42	5.82	10.8
Robinet commun	2.58	5.03	0.95	1.43	2.23
Citerne	1.79	13.13	.	2.35	3.56
Revendeur d'eau	75.82	22.46	0.15	4.04	24.34
Ménage voisin	2.18	2.85	.	2.29	1.93
Fontaine publique	0.2	3.78	2.94	1.53	1.83
Puits avec pompe	0.03	3.29	10.02	8.19	5.68
Puits sans pompe	0.06	17.29	66.31	61.2	39.57
Fleuve	0.1	3.86	9.98	0.03	2.53
Rivière ,lac	.	3.38	5.72	4.35	3.35
Eau de pluie	.	.	3.11	8.76	4.07
Autre	0.12	0.08	0.41	.	0.12
Total	100	100	100	100	100

Tableau A4.56 : Principale source d'éclairage selon le lieu de résidence

Eclairage	Nouakchott	Autres villes	Rural Fleuve	Rural Autre	Ensemble
Electricité	36.13	49.47	0.65	1.91	18.12
Groupe	1.39	1.53	1.44	1.01	1.27
Pétrole/lampe	1.99	10.35	26.57	4.74	9.03
Bougie/torche	60.32	38.54	70.6	91.98	71.23
Energie solaire	0.18	0.11	0.75	0.35	0.34
Total	100	100	100	100	100

Tableau A4.60 : Type de domicile actuel selon le degré de pauvreté (%)

Type de domicile	Extrême pauvre	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Tente	11.6	11.2	6.2	8.3
Case/baraque	31.6	28.1	20.7	24.4
Maison en banco	43.9	38.2	24.6	31.2
Maison en pierres	0.9	1.0	2.8	2.0
Maison en ciment	10.8	18.4	42.6	31.3
Appartement/chambre	1.2	3.1	3.3	2.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

Tableau A4.61 : Statut d'occupation actuel selon le degré de pauvreté (%)

Statut d'occupation	Extrême pauvre	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Propriétaire	90.3	82.0	71.1	77.4
Locataire	5.5	7.9	17.0	12.9
Logé gratuitement	1.8	2.5	4.9	3.8
Appropriation	2.3	7.6	6.2	5.4
Logé employeur	0.1	0.1	0.9	0.6
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

Tableau A4.62 : Principale source d'approvisionnement en eau potable selon le degré de pauvreté (%)

Principale source	Extrême pauvre	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Robinet intérieur	6.1	9.2	19.9	15.0
Citerne	0.6	1.4	5.2	3.6
Revendeur d'eau	8.0	19.2	32.1	24.3
Fontaine publique	1.5	2.2	1.9	1.8
Puits et forage	62.4	54.5	36.2	45.4
Autre	21.4	13.6	4.7	10.1
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

Tableau A4.63 : Principal source d'éclairage selon le degré de pauvreté (%)

Source d'éclairage	Extrême pauvre	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Electricité	2.5	5.8	27.2	18.1
Groupe	1.5	0.9	1.8	1.6
Pétrole/lampe	9.6	13.0	7.9	9.0
Bougie/torche	86.4	80.4	63.1	71.2
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

Tableau A4.64 : Source principale d'énergie pour la cuisine selon le degré de pauvreté (%)

Source d'énergie	Extrême pauvre	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Bois	80.3	61.5	32.2	48.2
Charbon de bois	10.2	22.2	27.7	22.6
Gaz	9.3	16.0	38.5	28.1
Electricité	0.1	0.3	1.2	0.8
Autres	0.0	.	0.1	0.1
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

Tableau A4.65 : Mode d'évacuation des ordures selon le degré de pauvreté (%)

Mode d'évacuation	Extrême pauvre	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Collectées	2.4	3.1	17.9	12.0
Jetées	95.9	93.8	79.1	85.3
Brûlées	1.4	2.3	1.7	1.7
Enterrées	0.4	0.9	1.4	1.1
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

Tableau A4.66 : Type de toilette utilisé par le ménage selon la pauvreté (%)

Type de toilette	Extrême pauvre	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Toilette avec Chasse	0.9	0.7	7.0	4.6
Latrines avec fosse	18.2	23.1	42.5	33.8
Cuvette/seau	4.4	9.1	9.0	7.9
Pas de toilette	74.1	64.9	39.7	51.8
Autre	2.4	2.3	1.7	2.0
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

6. Capital Social

Tableau A4.88 : Participation dans les activités des groupes selon le lieu de résidence

Groupes	Nouakchott	Autre ville	Rural fleuve	Rural autre	Ensemble
ONG	0.25	0.53	0.29	0.26	0.31
Association professionnelle	0.11	0.31	.	0.2	0.15
GIE	0.34	0.44	0.3	0.48	0.4
Partie Politique	2.51	9.17	1.36	8.2	5.48
Organisation de femmes	1.2	0.58	1.22	1.05	1.05
Association Villageoise Communautaire	1.33	0.99	1.54	2.69	1.81
Association Religieuse	0.16	0.14	0.03	0.32	0.19
Association Culturelle/sportive	0.15	0.21	0.67	0.07	0.24
Association parents d'élèves	0.09	0.21	0.11	0.17	0.14
Conseil de famille	.	0.1	0.04	0.03	0.04
Autres	0.3	0.14	0.03	0.02	0.11
Aucune	93.55	87.17	94.41	86.5	90.07
Total	100	100	100	100	100

Tableau A4.89 : Répartition des membre des organe e décision selon le lieu de résidence

Membre	Nouakchott	Autre ville	Rural fleuve	Rural autre	Ensemble
Oui	50.39	27.15	53.39	33.46	37.23
Non	49.61	72.85	46.61	66.54	62.77
Total	100	100	100	100	100

Tableau A4.90 : Participation aux activités des groupes selon le lieu de résidence

Participation	Nouakchott	Autre ville	Rural fleuve	Rural autre	Ensemble
Oui	74.95	80.69	86.02	84.89	82.45
Non	25.05	19.31	13.98	15.11	17.55
Total	100	100	100	100	100

Tableau A4.91 : Principal domaine d'activité selon le lieu de résidence

Domaine	Nouakchott	Autre ville	Rural Fleuve	Rural Autre	Ensemble
Action politique	46.52	70.79	24.16	61.88	56.85
Action sociales	39.15	13.35	40.54	18.37	23.32
Santé /Sanitaire	1.9	0.42	0.86	0.39	0.7
Education/Alphabétisation	1.4	4.25	3.67	1.54	2.36
Information	2.02	1.39	.	3.49	2.38
Construction	.	0.51	2.82	0.36	0.62
Agriculture Environnement	1.62	4.44	18.76	10.39	8.61
Artisanat	0.93	1.87	4.25	2.84	2.48
Loisirs/Rencontres	1.44	1.55	4.13	0.39	1.26
Autres	5.02	1.43	0.8	0.34	1.41
Total	100	100	100	100	100

Tableau A4.92 : Participation à la dernière élection politique selon le lieu de résidence

Vote	Nouakchott	Autre ville	Rural Fleuve	Rural Autre	Ensemble
Oui	70.28	80.97	70.64	83.38	76.96
Non	29.72	19.03	29.36	16.62	23.04
Total	100	100	100	100	100

Tableau A4.93 : La pauvreté au village selon le lieu de résidence

	Nouakchott	Autre ville	Rural Fleuve	Rural Autre	Ensemble
Oui, tous	26.63	36.77	50.37	42.07	38.87
Oui, la majorité	44.09	45.49	40.13	43.51	43.33
Oui quelque q'uns	22.19	11.37	4.54	10.83	12.59
Aucun	1.48	2.07	0.58	0.44	1.01
Ne sait pas	5.61	4.29	4.38	3.15	4.21
Total	100	100	100	100	100

Tableau A4.94 : Sentiment de pauvreté selon le lieu de résidence

Sentiment de pauvreté	Nouakchott	Autre ville	Rural Fleuve	Rural Autre	Ensemble
Oui	75.03	76.34	80.38	86.13	80.53
Non	24.97	23.66	19.62	13.87	19.47
Total	100	100	100	100	100

Tableau A4.95 : Sentiment de pauvreté selon les wilayas

Les pauvres	Hodh Charghi	Hodh Gharbi	Assaba	Gorgol	Brakna	Trarza	Adrar	NDB	Tagant	Guidimagha	T. Zem- mour	Inchiri	Nouakchott	Ensemble
Oui	82.1	82.8	95.61	99.42	87.97	62.1	50.62	84.54	86.2	86.9	72.5	64.7	75.03	80.53
Non	17.9	17.2	4.39	0.58	12.03	37.9	49.38	15.46	13.8	13.1	27.5	35.4	24.97	19.47
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau A4.96 : Perception du degré de pauvreté du village selon les wilaya

	Hodh Charghi	Hodh Gharbi	Assaba	Gorgol	Brakna	Trarza	Adrar	NDB	Tagant	Guidimagha	T. Zem- mour	Inchiri	Nouakchott	Ensemble
Oui, tous	19.34	21.3	61.39	66.6	51.61	64.6	43.03	16.11	33.8	19.6	29.9	38.7	26.63	38.87
Oui, la majorité	57.55	61.6	28.15	30.01	38.08	21.7	42.23	57.28	55.8	72.1	44.6	29.9	44.09	43.33
Oui quelques uns	18.97	15.9	8.57	1.09	3.7	4.88	9.26	22.72	7.12	5.85	11.9	11	22.19	12.59
Aucun	0.78	0.04	.	0.26	0.56	2.1	1.34	2.24	0.47	.	4.61	2.85	1.48	1.01
Ne sait pas	3.36	1.15	1.89	2.03	6.05	6.74	4.14	1.66	2.81	2.47	9.01	17.5	5.61	4.21
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau A4.97: Répartition des membres des organes de décision selon le degré de pauvreté (%)

Membre	Extrême pauvre	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Membre				
Oui	27.4	32.8	42.2	37.2
Non	72.6	67.2	57.8	62.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

Tableau A4.98 : Utilité des groupes selon le degré de pauvreté (%)

Utilité	Extrême pauvre	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Très utile	61.4	57.1	52.8	55.6
Juste utile	30.6	34.2	35.8	34.3
Pas utile	3.9	2.6	3.9	3.8
Pas d'opinion	4.2	6.2	7.4	6.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

Tableau A4.99 : Participation aux activités des groupes selon le degré de pauvreté (%)

Participation	Extrême pauvre	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Oui	86.8	82.3	80.7	82.5
Non	13.2	17.8	19.4	17.6
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

Tableau A4.100 : Sentiment de pauvreté selon le degré de pauvreté (%)

Les pauvres	Extrême pauvre	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Oui	88.6	85.2	75.5	80.5
Non	11.4	14.8	24.5	19.5
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

Tableau A4.101: Répartition des membres des organes de décision selon le degré de pauvreté (%)

Membre	Extrême pauvre	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Oui	27.4	32.8	42.2	37.2
Non	72.6	67.2	57.8	62.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

Tableau A4.102 : Perception du degré de pauvreté du village /quartier selon le niveau économique des enquêtés

Pauvreté	Extrême pauvre	Pauvre	Non Pauvre	Ensemble
Oui, tous	49.87	40.61	33.18	38.87
Oui, la majorité	39.38	43.51	45.15	43.33
Oui quelque q'uns	6.66	10.42	15.97	12.59
Aucun	0.6	1.23	1.14	1.01
Ne sait pas	3.48	4.23	4.55	4.21
Total	100	100	100	100

Tableau A4.106 Raisons de non participation aux activités des groupes

Raison	1	2	3	4	5	Ensemble
Pas de temps	32.2	23.3	22.9	21.2	20.0	23.6
Pas d' argent	7.8	10.6	8.8	10.3	6.5	8.7
Pas intéressé	41.3	37.2	38.8	43.1	45.5	41.4
Se sent exclus	0.5	0.7	0.7	1.4	1.1	0.9
Pas assez instruit	1.3	3.8	5.5	6.4	6.1	4.8
Interdit religieux	0.3	0.4	0.2	0.2	0.3	0.3
N' existe pas	7.3	14.1	14.3	9.5	11.1	11.3
Occuper de la famille	8.1	7.9	6.7	6.2	7.1	7.2
Autre	1.2	2.0	2.2	1.8	2.4	1.9
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Tableau A4.107: Appréciation sur le manger du ménage

perception	Extrême pauvre	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Suffisant et convenable	5.76	4.8	13.29	10.25
suffisant	52.68	60.96	61.44	59.22
Ni les deux	41.55	34.24	25.27	30.53
Total	100	100	100	100

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Deaton and S.Zaidi : « Guidelines for Constructing Consumption Aggregates For Welfare Analysis », World Bank, Draft for Review Meeting 4/15/1999.
2. Martin Johnson, Andrew D.McKay, Jeffery I.Round : Household Income and Expenditure Aggregates from the Mauritania Living Standards Survey 1988:Methodology and Documentation, Development Economics Research Centre, Department of Economics, University of Warwick, Coventry CV4 7 AL, United Kingdom.
3. MC Kay, Houeibib, Profil de Pauvreté en Mauritanie, Vol 1, Nouakchott, 1992.
4. Neil McCulloch, Milasoa Cherel-Robson, and Bob Baulch, :“ Growth, inequality and poverty in Mauritania, 1987-1996”, Institute of Development Studies, University of Sussex, Brighton, August 2000.
5. Office National de la Statistique(ONS), Agrégats de la comptabilité nationale de 1999
6. Office National de la Statistique(ONS), Profil de la Pauvreté en Mauritanie, 1996
7. Radwan A. Shaban, Dina Abu-Ghaida, Abdel-Salam Al-Naimat, Poverty Alleviation in Jordan , Lessons for the Future, The World Bank
8. République Islamique de Mauritanie, Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, janvier 2001.